

# Rapport annuel

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

---

*causerie canadienne*  
Canada interprofessionnel  
*antiracisme*  
inclusion  
excellence  
*tables rondes*  
leadership  
*mobilisation des jeunes*  
Centre d'échange d'information  
CCMCRD  
éducation  
et formation  
site Web





Canada 

**Fondation canadienne des relations raciales**

4576, rue Yonge, bureau 701  
Toronto (Ontario) M2N 6N4  
Tél. : 416 952-3500 | 1 888 240-4936  
Télec. : 416 952-3326 | 1 888 399-0333  
Courriel : [info@crrf-fcrr.ca](mailto:info@crrf-fcrr.ca)  
[www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca)





## Table des matières

<b>La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)</b>	<b>4</b>
<b>Message du président</b>	<b>5</b>
<b>Message du directeur général</b>	<b>6</b>
<b>Énoncés de principe</b>	<b>7</b>
<b>Conseil d'administration</b>	<b>8</b>
<b>Aperçu des objectifs stratégiques pour 2011 à 2014</b>	<b>9</b>
<b>Comités du Conseil d'administration</b>	<b>13</b>
<b>Un aperçu de la situation des relations raciales</b>	<b>14</b>
<b>Rapport de gestion financière de 2011-2012</b>	<b>24</b>
<b>Responsabilité de la direction en matière d'états financiers</b>	<b>30</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	<b>31</b>
<b>États financiers</b>	<b>33</b>
<b>Notes concernant les états financiers</b>	<b>38</b>



## La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR)

### Historique

De 1942 à 1949, quelque 23 000 Canadiens d'origine japonaise, déclarés « sujets d'un pays ennemi » ont été forcés de quitter leur résidence, dépossédés de leurs biens, puis envoyés dans des camps d'internement situés dans différentes régions du Canada où ils ont été détenus.

En septembre 1988, après de longues négociations entreprises par l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise (ANCJ), le gouvernement du Canada a présenté des excuses au nom de tous les Canadiens aux familles victimes de cette grave injustice. L'Entente de redressement à l'égard des Canadiens d'origine japonaise qui a été négociée comprenait le versement d'indemnités aux victimes de la politique raciste de l'époque.

L'ANCJ a aussi négocié la création d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars, dont la moitié devait être versée par le gouvernement fédéral au nom de la collectivité canadienne japonaise, pour mettre sur pied la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).



Cuisine communautaire dans un camp d'internement des Canadiens-japonais, ca. 1943.

© Office national du film du Canada.

Photothèque / Librairie et archives Canada / C-024452

### Loi

*La Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales a été adoptée en 1990 par la Chambre des Communes et est entrée en vigueur en 1996 afin de « (...) faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada (...). La Fondation a débuté ses activités en novembre 1997. Société d'État sous les auspices du ministère de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, elle fonctionne de façon indépendante du gouvernement fédéral. Organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation exerce ses activités principalement à l'aide des revenus provenant du Fonds de dotation.*



## Message du président



L'année écoulée a été celle de l'adoption d'un plan stratégique pluriannuel pour la FCRR, qui définit l'orientation stratégique de sa mission pour les années 2011 à 2014.

Cette nouvelle stratégie, qui tire parti des réalisations du plan stratégique 2008-2010, souligne l'importance d'un Canada inclusif, dans le respect des droits et des responsabilités citoyennes. Elle souligne aussi le rôle de centre d'échange d'information de la FCRR et valorise son partenariat et sa collaboration avec des institutions clés et des organismes aux objectifs compatibles.

Durant l'exercice 2011-2012 s'est achevée la phase I de l'initiative « Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance », financée par Citoyenneté et Immigration Canada. Autre réalisation, la FCRR est parvenue à rassembler plus de vingt partenaires institutionnels de tout le Canada en vue d'un dialogue et d'un engagement civique. Qui plus est, elle a reçu de toutes les parties prenantes des rétroactions favorables indiquant qu'elle était sur la bonne voie dans la promotion de la civilité et de relations raciales harmonieuses.

En septembre 2011, le Bureau du vérificateur général du Canada a publié son rapport d'examen spécial sur la FCRR. L'examen, axé sur la gouvernance, la planification stratégique, la gestion des investissements et les opérations, couvrait les systèmes et pratiques utilisées par la Fondation entre novembre 2010 et avril 2011. Les conclusions du rapport étaient gratifiantes et nous nous en sommes réjouis, d'autant qu'il s'agissait du premier examen du genre mené au sujet de notre organisation.

Nous sommes fiers des accomplissements soulignés dans ce rapport. Nous devons leur réalisation à l'engagement et au travail de la direction, du personnel et des bénévoles, et au soutien des intéressés et de nos partenaires. Nous leur exprimons toute notre gratitude et nos remerciements.

Le 17 mars 2012 s'achevait le mandat bien rempli de Ayman Al-Yassini à titre de directeur général de la Fondation. Nous lui savons gré pour son dévouement, son travail acharné, son leadership et son professionnalisme qui ont contribué au succès de la Fondation non seulement au cours de l'année passée mais au cours des cinq années et demie de son mandat. Mes collègues du Conseil d'administration et moi-même le remerciant d'avoir accepté le poste de premier vice-président exécutif et les nouveaux défis qui l'accompagnent. À ce titre, il conseillera les administrateurs de la FCRR et leur offrira une assistance pratique afin de s'assurer d'une transition harmonieuse en attendant la nomination d'un nouveau directeur général.

Durant l'année écoulée, le Conseil d'administration a accueilli dans ses rangs deux nouveaux administrateurs : Paul Attia, d'Ottawa, et Christine Douglass-Williams, d'Ancaster. Leur solide expérience et leurs connaissances seront à n'en pas douter un atout pour la Fondation.

Durant le même temps, Nazanin Afshin-Jam, du comté de Pictou (précédemment de Vancouver) et celui de Claudia Patricia Cáceres Cáceres, de la ville de Québec, ont terminé leur mandat d'administratrice de la FCRR. Nous les remercions vivement de leur contribution et leur souhaitons tous nos vœux de succès dans leurs entreprises futures.

Le président

Albert Lo



## Message du directeur général

*(Premier vice-président exécutif depuis le 18 mars 2012)*



C'est avec plaisir que je rends compte ici d'une nouvelle année de réalisations importantes pour la Fondation canadienne de relations raciales (FCRR), année qui s'est caractérisée par l'adoption d'une orientation et d'une direction plus précises et par l'accroissement de sa capacité de prestation de programmes.

Les cinq années et demie qui viennent de s'écouler auront été pour la FCRR une période créative, riches de changements ayant contribué à sa transformation. Sous la direction du Conseil d'administration et avec la coopération du personnel, nous avons adopté une nouvelle direction stratégique permettant de combattre le racisme et la discrimination sous l'angle de la citoyenneté inclusive et du sentiment d'appartenance. Nous avons élaboré un nouveau modèle d'activités qui valorise les partenariats et les alliances stratégiques, ce qui permet à la Fondation de remplir son mandat de manière efficace et profitable.

Les programmes et initiatives de la FCRR sont reconnus pour leur excellence par ses partenaires et par les intéressés, comme en atteste le nombre croissant de participants à ses programmes. Ses pratiques sont aussi approuvées, comme l'indique le rapport d'examen spécial publié par le Bureau du vérificateur général du Canada. Par ailleurs, la Direction de l'éducation inclusive du ministère de l'Éducation de l'Ontario apprécie l'excellence de son programme d'éducation et de formation, ayant passé un contrat avec la FCRR pour offrir des séances de formation aux leaders des conseils scolaires de tout l'Ontario, dans le cadre de la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. Enfin, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada lui a accordé un financement pour la mise en œuvre de son projet triennal « Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance ». Celui-ci vise à encourager la participation et la responsabilité citoyenne des diverses communautés canadiennes et à renforcer leur sentiment d'appartenance au Canada. Il favorise le dialogue pancanadien sur la coopération et la communication interconfessionnelle tout en promouvant l'éducation et l'engagement civiques.

La Fondation est fière des partenariats qu'elle a noués avec des organismes canadiens d'importance en vue de concevoir et d'offrir des programmes conjoints. C'est ainsi qu'elle a organisé en partenariat avec l'Institut de la statistique des Premières nations et l'Université du Manitoba, une Causerie canadienne, avec Keith Conn pour conférencier, qui a présenté un bilan statistique sur les Premières Nations. Les tables rondes de la FCRR se sont tenues elles aussi en coopération avec des partenaires tels que la Canadian Ethnic Media Association (CEMA), le Conseil ethnoculturel canadien (CEC) et le Ryerson Centre for Immigration and Settlement (RCIS).

La FCRR est un important facilitateur du dialogue à l'échelle pancanadienne, jetant des ponts et renforçant le sentiment d'appartenance de tous les Canadiens et Canadiennes. Tandis que je m'apprête à relever de nouveaux défis à la fin d'octobre prochain, je souhaite exprimer toute ma gratitude au conseil d'administration et à Albert Lo, son président, pour leur vision et leur engagement. Je suis également, comme chaque année, particulièrement reconnaissant envers le personnel de la Fondation pour sa contribution et son dévouement au travail de la FCRR. Par leurs efforts incessants, ils témoignent de leur adhésion à ses valeurs et à ses engagements.

Le directeur général

Ayman Al-Yassini





## Mandat de la FCRR tel que défini par la *Loi de 1991 sur la Fondation canadienne des relations raciales*

Le mandat de la FCRR tel que défini par la *Loi de 1991 sur la Fondation canadienne des relations raciales*, consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada. Elle parvient à s'en acquitter :

- a) en effectuant des recherches, en recueillant des données et en établissant une base d'information nationale permettant d'aider les entreprises, les organisations syndicales et patronales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi que les institutions publiques, les gouvernements, les chercheurs et le grand public à éliminer et mieux comprendre la nature du racisme et de la discrimination raciale,
- b) en servant de centre d'information sur les ressources existant dans le domaine des relations raciales et en établissant des liens avec des institutions publiques, privées ou des établissements à vocation éducative notamment les bibliothèques;
- c) en facilitant la consultation et l'échange d'information concernant la politique, les programmes et la recherche en matière de relations raciales;
- d) par la promotion d'une formation efficace dans le domaine et par l'aide à l'élaboration de normes professionnelles;
- e) en sensibilisant davantage le public quant à l'importance de l'élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- f) en collaborant avec les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles, communautaires et autres organismes ainsi qu'avec les institutions publiques, et les niveaux du gouvernement pour la mise sur pied et le soutien de divers programmes et activités;
- g) par l'encouragement et la promotion de l'élaboration d'une politique et de programmes efficaces pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale. »\*

\*Extraits de la *Loi de 1991 sur la Fondation canadienne des relations raciales*

## Gouvernance

Conformément à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, celle-ci est dirigée par un Conseil d'administration composé d'un président et d'au plus onze administrateurs; des efforts sont faits pour avoir un représentant de chaque province et territoire. Son fonctionnement quotidien est assuré par un directeur général qui est également membre d'office du conseil. Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, nomme les administrateurs et le directeur général. En vertu de la *Loi* le régissant, le Conseil d'administration doit se réunir au moins deux fois par année. Dans la pratique, les membres du conseil d'administration tentent de se rencontrer trois fois par année en choisissant pour chaque rencontre une ville située dans une province ou un territoire différent.



## Conseil d'administration



De gauche à droite : Ashraf Ghanem (Fredericton, Nouveau-Brunswick); Art Miki, *représentant et secrétaire du Conseil d'administration de la NAJC* (Winnipeg, Manitoba); Hakim Feerasta (Toronto, Ontario); Claudia Patricia Cáceres Cáceres (Québec, Québec), *dont le mandat a pris fin le 28 février 2012*; Nazanin Afshin-Jam (Vancouver, Colombie-Britannique), *dont le mandat a pris fin le 29 janvier 2012*; Albert C. Lo, *président* (Richmond, Colombie-Britannique); Ayman Al-Yassini, *directeur général* (Toronto, Ontario); Toni Siberman, *vice-présidente* (Toronto, Ontario); Colin Boyd, *Directeur, Direction générale de la citoyenneté et du multiculturalisme, CIC Canada* (Ottawa, Ontario); Paul F. Attia (Ottawa, Ontario), *nommé le 15 décembre 2011*;



Kenny Blacksmith  
(Gloucester, Ontario)



Peter Campbell  
(Mississauga, Ontario)



Lyn Q. Chow  
(Calgary, Alberta)

dont le mandat a pris fin le 18 juin 2011



Christine Douglass-William  
(Ancaster, Ontario)  
nommée le 1<sup>er</sup> mars 2012



Roman Melnyk  
(Toronto, Ontario)  
dont le mandat a pris fin le 27 juin 2011





## Aperçu des objectifs stratégiques pour les années 2011 à 2014

Le Conseil d'administration de la Fondation a établi, avec l'aide du personnel et sur les conseils d'un facilitateur, les objectifs stratégiques de l'organisation pour la période allant de 2011 à 2014. Diverses circonstances atténuantes ont servi de toile de fond aux discussions. Au cours des deux années précédentes, la FCRR a été confrontée à des défis majeurs, notamment la crise économique qui a affecté défavorablement ses revenus. Le Conseil d'administration et la direction ont par conséquent dû revoir les priorités et les réalités avec lesquelles composer. Il en a notamment résulté l'adoption de mesures permettant d'accorder la priorité à des objectifs donnés, de réduire les dépenses et de maximiser les effets, compte tenu des ressources restreintes de l'organisation. Cela s'impose d'autant plus que le mandat de la Fondation, tel que défini par la *Loi de 1991 sur la Fondation canadienne des relations raciales*, est étendu et requiert des ressources financières dépassant sa capacité. Par ailleurs, l'évolution démographique de la société canadienne et l'engagement de la FCRR à promouvoir des relations plus harmonieuses et l'identité canadienne continuent de jouer un rôle majeur dans l'orientation de l'organisation.

Tout au long des délibérations concernant le plan stratégique, le Conseil d'administration a réaffirmé son engagement à faire de la FCRR un chef de file pour ce qui est de l'élimination du racisme et à contribuer au renforcement de l'identité canadienne, en ce qui a trait notamment aux principes d'égalité, de justice sociale et à la promotion de relations raciales et ethniques harmonieuses.

Le plan stratégique adopté souligne divers objectifs fondamentaux tels que le rôle de centre d'échange d'information pancanadien joué par la FCRR, l'importance de la promotion de relations raciales harmonieuses et d'une inclusion réelle, le rayonnement auprès des jeunes, la promotion de la responsabilité citoyenne et la collaboration avec les intéressés telles que les institutions gouvernementales, le secteur privé et les organismes communautaires. Ces objectifs se reflètent dans les énoncés de la vision et de la mission, qui ont été actualisés.

### Vision

La FCRR s'est fixé comme objectif d'agir à titre de porte-parole national et de centre d'échange d'information sur les relations raciales au Canada. Elle se veut également un agent de changement œuvrant à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale, dans le souci de contribuer à l'essor d'une société canadienne plus harmonieuse.

### Mission

La FCRR s'est engagée à faire progresser la compréhension des causes et des manifestations passées et actuelles du racisme. Elle s'est engagée à recommander des approches pour éliminer le racisme et renforcer l'identité canadienne en ce qui a trait aux principes d'égalité des chances, d'équité, de justice et de dignité humaine. Par l'entremise de son centre d'échange d'information et des initiatives qu'elle entreprend, elle contribuera à orienter les politiques nationales et les débats publics. Elle stimulera la discussion et la recherche sur le racisme en vue de faire progresser l'identité canadienne.

### Valeurs

Le travail de la FCRR a pour prémisse le désir de créer et de faire s'épanouir une société inclusive, fondée sur l'équité, l'harmonie sociale, le respect mutuel et la dignité humaine. Pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, elle s'appuie sur les principes fondamentaux des droits de la personne, d'harmonie, d'égalité, de justice sociale et d'identité canadienne. Elle s'efforce de mettre en relation tous les secteurs de la société, de coopérer avec eux et de développer des partenariats avec les institutions et organisations aux objectifs compatibles à l'échelle locale, provinciale et nationale.



Afin de l'aider à remplir sa mission, à réaliser sa vision et à mettre en application ses valeurs, la FCRR s'est fixé les trois objectifs stratégiques suivants :

1. agir comme centre d'échange d'information par ses activités et à l'aide de médias électroniques, afin de faire avancer les politiques nationales et le débat public, par l'établissement de banques de renseignements et la diffusion de ceux-ci, et par l'offre de programmes qui stimulent la mobilisation de tous les secteurs de la société dans la promotion de l'identité canadienne;
2. développer des alliances stratégiques avec les institutions locales, provinciales et pancanadiennes pour mettre à profit sa capacité à concevoir et à dispenser des programmes de lutte contre le racisme et agir comme facilitateur pancanadien pour la diffusion de l'information sur la lutte contre le racisme et la promotion de la discussion au sujet des pratiques modèles;
3. contribuer à orienter les politiques et le débat public en promouvant une évolution systémique positive en matière de racisme par la diffusion de l'information et la création d'alliances stratégiques, à l'aide des médias électroniques et des projets de collaboration.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, elle a établi deux objectifs opérationnels, à savoir :

1. le maintien d'une gouvernance, d'une structure et de capacités organisationnelles solides;
2. une viabilité et un développement à long terme.

Ces objectifs opérationnels aideront à définir plus clairement la structure organisationnelle de la FCRR et à favoriser la compréhension des rôles et responsabilités de son Conseil d'administration, de son personnel et de sa direction; à maintenir les systèmes de gestion existants et le travail de supervision du Conseil d'administration; à appuyer la représentation régionale au sein de ce Conseil et à prendre davantage en considération les recommandations relatives à la nomination de ses administrateurs. Ces objectifs visent aussi à appuyer les occasions de développement professionnel du personnel et à déployer une stratégie de communication efficace à l'échelle pancanadienne. Le plan stratégique adopté souligne aussi l'engagement de la FCRR à s'assurer de sa viabilité et de son développement à long terme en étudiant les possibilités d'accroissement de ses ressources financières.

## Nos outils (sommaire)

### Colloque du Prix d'excellence

Ce Colloque, au cours duquel sont reconnues des initiatives remarquables dans le domaine de la lutte contre le racisme, est une occasion d'échanger de l'information et les meilleures pratiques. Le Colloque permet également d'établir des liens avec d'autres organisations et agences.

### Les Causeries canadiennes

En 2010, la Fondation canadienne des relations raciales a ajouté à ses programmes un événement annuel intitulé « Causeries canadiennes ». Pour cet événement, la FCRR invite une personnalité canadienne à une causerie en vue de sensibiliser davantage le public à un problème d'actualité lié au racisme et à la discrimination raciale.

Chaque causerie sert de forum pour étudier les moyens de combattre et d'éliminer le racisme et ses manifestations, ainsi que les obstacles à surmonter, de même que pour échanger des points de vue, relater son expérience et faire part de sa vision de l'identité et de la citoyenneté canadienne.



## Tables rondes

Chaque année, la FCRR organise trois tables rondes sur des enjeux et sujets d'actualité directement liés à ses priorités stratégiques. Afin d'encourager la participation du public canadien, ces discussions ont lieu dans différentes régions du pays et sont accessibles, si possible, par téléconférence. Sont conviés à ces tables rondes des étudiants, des organisations non gouvernementales, des représentants de divers paliers de gouvernement, les médias et l'ensemble de la population.

## Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance

La FCRR a entrepris une série d'activités visant à promouvoir le dialogue et l'engagement citoyen au sein des communautés confessionnelles et l'établissement de liens entre elles. Ces activités ont pour but d'accroître la participation et la responsabilité citoyennes des diverses communautés tout en renforçant leur sentiment d'appartenance au Canada.

Par ce projet, la FCRR cherche à instaurer un dialogue sur la coopération et la communication interconfessionnelle à l'échelle pancanadienne; elle cherche aussi à promouvoir l'éducation et l'engagement civiques. Par l'entremise d'un cercle de leadership, un cadre sera mis en place à l'échelle du pays pour bâtir des ponts entre les groupes d'origine ethnoculturelle et de confession diverse, favoriser les échanges au sein de ces groupes et entre eux, et renforcer ainsi leur rôle dans la société canadienne. Le projet vise aussi à amener les divers groupes à une meilleure compréhension de la diversité, des valeurs démocratiques et des traditions canadiennes, et à les aider à comprendre leurs droits et leurs responsabilités en tant que résidents et citoyens canadiens. Il permettra par ailleurs d'étudier quels sont les meilleurs moyens de renforcer le sentiment d'appartenance au Canada.

## Centre d'échange d'information

Depuis sa création en 1997, la FCRR s'est constitué une collection de documents propres au travail sur le racisme dans un contexte canadien. Cette collection renferme plus de 3 500 ressources et, au cours des six derniers mois, nous avons travaillé à l'élaboration d'un fichier électronique qui contiendra la collection au complet. À l'heure actuelle, il existe de nombreux types de documents, tels que des périodiques, des rapports, des livres, les brochures d'organisations, des guides et du matériel audiovisuel. Il sera possible d'accéder au Centre d'échange d'information de la FCRR par l'intermédiaire de son site Web. Ce centre servira de bibliothèque virtuelle, donnant accès aux documents que la FCRR a jugés comme étant du matériel canadien de qualité centré sur la lutte contre le racisme. Il permettra à toute personne au Canada d'avoir accès à de l'information contenue dans la collection et de l'obtenir, au besoin, en format papier, soit à partir d'une bibliothèque locale, soit en allant directement sur le site Web de la FCRR ou encore à partir du site Web de la maison d'édition.

## Éducation et formation

Le Centre d'éducation et de formation (CEF) de la FCRR élabore et offre des programmes à visée pédagogique portant sur la diversité, l'équité et les droits de la personne dans un cadre antiraciste. Ces programmes sont destinés tant au secteur public qu'au secteur privé. Le CEF propose également des animateurs, des conférenciers et des spécialistes pour soutenir les projets éducatifs. Projets et présentations sont conçus sur mesure pour répondre aux besoins particuliers de groupes donnés.

Avec l'appui du ministère de l'Éducation de l'Ontario et en partenariat avec la firme Anima Leadership, la FCRR offre aux dirigeants du système éducatif de l'Ontario des sessions de formation s'inscrivant dans l'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE). Il s'agit d'un programme de formation interactive et expérientielle ciblant un public adulte et étayé par les connaissances les plus à jour dans le domaine des neurosciences, de la psychologie sociale et la recherches sur les préjugés. Cette approche qui combine le travail sur l'équité, l'intelligence affective et la résolution des conflits, permet de traiter, de façon équilibrée, l'intellect et l'affectif de même que les facteurs internes et les pressions externes, tout en aidant les participants à composer avec les différences, la diversité, les relations de pouvoir et les conflits.



## Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)

Depuis les débuts de la CCMCRD, la FCRR est une partenaire clé active. En collaboration avec la Commission canadienne pour l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et l'éducation (UNESCO), les commissions provinciales des droits de la personne et des municipalités partout au pays, la CCMCRD œuvre pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que pour la promotion d'un Canada harmonieux.

## Prendre le pouls de la nation

L'évaluation de l'état des relations raciales au pays représente l'un des principaux défis de la FCRR. À cet effet et en collaboration avec l'Association d'études canadiennes, elle commande un sondage national annuel sur des sujets portant sur les relations raciales et les droits de la personne au Canada.

## Participation des jeunes

La Fondation accorde une importance primordiale à la participation des jeunes au changement social. À l'occasion, la FCRR recrute des étudiants du second et troisième cycle postsecondaires à titre bénévole pour des projets de recherche modestes qui leur permettront de parfaire leurs compétences en recherche, en analyse et en rédaction.

## Site Web ([www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca))

Le site Web de la Fondation constitue une source d'information sur le racisme et la discrimination raciale au Canada qui est facilement accessible au public.

### Personnel de la Fondation canadienne des relations raciales



Au premier rang, de gauche à droite : Anne Marrian, *directrice des programmes – diffusion des ressources*; Ayman Al-Yassini, *premier vice-président exécutif*; Meg Mochizuki, *assistante de direction*.

Au second rang, de gauche à droite : Arsalan Tavassoli, *directeur administratif et financier*; Alisa Lu, *aide-comptable*; Aren Sarikyan, *gestionnaire de projets*; Jeswyn Pinto, *assistante-bibliothécaire et assistante de projets*; Suren Y. Nathan, *chargé du projet « Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance »*.





## LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**LE COMITÉ DIRECTEUR** peut, entre les réunions du conseil, exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Membres :** Albert C. Lo\*\* (président du conseil), Roman Melnyk\*, Ashraf Ghanem, Toni Silberman (vice-présidente)

**LE COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION** assume la responsabilité fiscale de la Fondation, supervise ses activités financières, examine les rapports de placement qui lui sont soumis, et conseille les administrateurs de la Fondation en matière de politique financière; il examine les budgets, les modifie et en recommande l'approbation.

**Membres :** Ashraf Ghanem (président), Lyn Chow, Roman Melnyk\*, Hakim Feerasta, Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DE GOUVERNANCE** est chargé, entre autres choses, d'assurer une bonne gestion de l'organisme et de délimiter adéquatement les rôles, responsabilités, tâches et fonctions des membres de la direction, du Conseil d'administration et de ses comités.

**Membres :** Roman Melnyk\* (président), Ashraf Ghanem, Toni Silberman, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Hakim Ferrasta, Albert C. Lo\*\* (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES NOMINATIONS** aide le Conseil d'administration à sélectionner les candidats possibles aux postes de directeur général, président du Conseil d'administration, administrateurs, et membres des divers comités permanents et des comités consultatifs, conformément aux compétences requises pour chaque poste et aux critères de sélection établis.

**Membres :** Toni Silberman\* (présidente), Nazanin Afshin-Jam, Art Miki (membre externe), Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES** est chargé de la mise en application de politiques et de procédures de qualité supérieure en matière de ressources humaines. Il s'occupe également de revoir tout problème exceptionnel lié au personnel.

**Membres :** Toni Silberman (présidente), Ashraf Ghanem, Claudia Patricia Cáceres Cáceres, Albert C. Lo (membre ex-officio)

**LE COMITÉ DES PLACEMENTS** est mandaté par la Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales. Il est composé du président du Conseil d'administration, d'un administrateur et de trois membres nommés par le gouverneur en conseil. Il formule des recommandations et assiste le Conseil en ce qui concerne les placements du capital du fonds de dotation.

**Membres :** Peter Campbell\*\*\* (président), Hakim Feerasta, Ashraf Ghanem\*\*\*\*, Albert C. Lo (membre ex-officio)

\*jusqu'au 27 juin 2011

\*\*président actuel

\*\*\*jusqu'au 18 juin 2011

\*\*\*\* président actuel

\*\*\*\*\*En tant que directeur général, Ayman Al-Yassini est un membre ex-officio de tous les comités mais sans droit de vote





## Activités

« agir comme centre d'échange d'information, par ses activités et à l'aide de médias électroniques, afin de faire avancer les politiques nationales et le débat public, par l'établissement de banques de renseignements et la diffusion de ceux-ci, et par l'offre de programmes qui stimulent la mobilisation de tous les secteurs de la société dans la promotion de l'identité canadienne »

*Objectif stratégique*

### Le Centre d'échange d'information (CEI) de la FCRR

La pérennité, le maintien et l'expansion du Centre d'échange d'information s'inscrivent dans le mandat de la FCRR, qui est de renseigner le public au sujet des ressources existantes au sujet des relations raciales et établir des liens avec des établissements publics, privés et d'enseignement de même que des bibliothèques. Ce Centre favorise aussi la promotion, la consultation et l'échange de publications et d'information liée aux politiques, aux programmes et à la recherche en matière de relations raciales.

Depuis son établissement en 1997, la FCRR a accumulé une collection unique de ressources liées au racisme dans le contexte canadien. Cette collection grandissante compte actuellement 3 500 articles. La FCRR cherche à mettre sur pied un répertoire électronique qui rassemblera toute cette collection. Au cours de l'année passée, son équipe a entrepris un examen extensif des ressources existantes dans le but de créer un répertoire en ligne aisément accessible aux intéressés de tout le pays. Du fait de sa portée nationale, il est impératif que le Centre d'échange d'information fournisse toute l'information voulue pour que les intéressés soient en mesure d'avoir accès aux divers articles de la collection d'où qu'ils se trouvent au Canada, par l'entremise des bibliothèques locales, des organismes communautaires et gouvernementaux. Actuellement, il existe divers types d'ouvrages, entre autres, périodiques, rapports, livres, revues scientifiques, brochures d'organismes, guides d'études et ressources audiovisuelles. Ce Centre est accessible à partir du site Web de la Fondation et sert de bibliothèque virtuelle de publications canadiennes sélectionnées par la FCRR comme étant de qualité. On y trouve également des rapports internationaux centrés sur la lutte contre le racisme. Il permet aux intéressés de tout le Canada d'avoir accès au descriptif des ressources de la collection et d'obtenir au besoin de leur bibliothèque locale une copie électronique ou papier de ces ressources. Tous les ouvrages de la collection sont assortis de liens menant au site Web de la maison d'édition concernée. Les maisons d'édition ayant donné des ouvrages gracieusement sont mentionnées sur le site Web de la FCRR.

En 2011, la FCRR a modifié et réaménagé son site Web afin d'y intégrer le travail réalisé au niveau du Centre d'échange d'information. La présentation du site a été améliorée, son contenu, mis à jour et augmenté d'une section comportant une base de données renfermant la collection entière de la FCRR, dotée d'un moteur de recherche Flexicontent. Cette base offre des liens Internet pour toutes les ressources sélectionnées par la FCRR, classées par sujet, et toute une liste de sujets pour les divers types de publications. Chaque article de la collection satisfait aux critères de sélection de la FCRR.

La base de données inclut également une section renvoyant aux organisations dont les ressources figurent dans la collection. Il est prévu d'inclure des liens Internet pour ces organismes. On prévoit également l'inclusion d'une section rassemblant des rapports du Rapporteur spécial des Nations-Unis.

*De par sa fonction de centre d'échange d'information, la FCRR veille à sensibiliser davantage le public aux ressources existantes sur l'élimination du racisme et de la discrimination raciale au Canada.*



## Site Web et médias sociaux

Durant l'année passée, l'équipe de la FCRR a accordé une attention particulière à la mise à jour et à l'aménagement de son site WEB afin d'en faire un des instruments clés de diffusion de l'information. La présentation en a été améliorée, le contenu, mis à jour, et les fonctions de recherche, étendues. Ces changements devraient offrir un accès plus rapide à l'information et une plateforme plus conviviale pour les intéressés – organismes communautaires, secteur public, secteur privé, ministères fédéraux et provinciaux, étudiants et universitaires. La recherche bibliographique en ligne donne accès à des ressources sur la lutte contre le racisme, l'emploi, l'éducation, la justice sociale, le profilage racial et autres sujets. Le site Web réaménagé rend compte du travail accompli et renseigne le public sur les initiatives courantes et futures de la FCRR.

En plus du site Web, la FCRR a recours aux médias sociaux pour diffuser son message de lutte contre le racisme et de promotion de la cohésion sociale. Les visiteurs et « amis » qui visitent ses médias sociaux ont augmenté de près de 60 % depuis l'an dernier.

*Le nouveau site Web renseigne le public sur la FCRR, sa vision, sa mission et son fonctionnement, ainsi que sur le conseil d'administration qui la dirige. La section Programmes et initiatives du site offre un instantané des activités courantes. Sa bibliothèque et son CEI électroniques sont dotés d'un moteur de recherche en ligne efficace qui donne accès à une riche collection de ressources (ouvrages, rapports, guides d'études, ressources audiovisuelles, collections spécialisées et autres), sélectionnées par la FCRR comme étant pertinentes pour l'élimination du racisme au Canada. Sont également affichés sur ce site les rapports d'étude financés par la FCRR. L'éducation et la formation étant une activité essentielle de la FCRR, le site Web renseigne aussi le public sur les cours et formations offertes. Les actualités et événements pertinents y sont aussi annoncés régulièrement.*

Nous vous convions donc à consulter le nouveau site Web de la FCRR ([www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca)) pour vous renseigner sur nos activités et vous mettre en relation avec nous.

## Recrutement, maintien en poste et perfectionnement des bénévoles

La FCRR a entrepris une opération de sensibilisation en vue de recruter des stagiaires par l'entremise du programme de stages pour les jeunes dans le secteur public fédéral parrainé par le YMCA et du programme de placement communautaire s'inscrivant dans la formation des enseignants de l'Université York. Elle a ainsi accueilli deux jeunes du YMCA et deux étudiantes de l'Université York. En plus des tâches assignées aux étudiantes de York par leur université, les stagiaires ont aidé la FCRR à répertorier les documents français de la collection. Elles ont poursuivi le travail du Centre d'échange d'information et se sont lancées dans un projet de sensibilisation, invitant des maisons d'édition à donner des ouvrages portant, entre autres sujets, sur la race, le racisme, la lutte antiracisme, les questions autochtones, l'éducation et la construction sociale du racisme. Les maisons d'édition ont réagi avec générosité, offrant des ouvrages à la bibliothèque et au CEI. Les stagiaires ont également appris à se servir de la nouvelle base de données Flexicontent et à cataloguer et répertorier les nouvelles acquisitions.



« nouer des alliances stratégiques avec les institutions locales, provinciales et pancanadiennes pour mettre à profit sa capacité à concevoir et à dispenser des programmes de lutte contre le racisme et agir comme facilitateur pancanadien pour la diffusion de l'information sur la lutte contre le racisme et la promotion de la discussion au sujet des pratiques modèles »

*Objectif stratégique :*

## Le Centre d'éducation et de formation

Les activités du Centre d'éducation et de formation (CEF) contribuent à remplir le mandat de la FCRR et à exécuter son plan stratégique qui consistent à fournir et promouvoir l'éducation et la formation dans l'ensemble du pays, de favoriser la responsabilité civique, les relations raciales et l'inclusion et à consolider les relations harmonieuses au sein de la société canadienne.

Le CEF travaille en collaboration avec des particuliers, des collectivités et divers organismes en vue de combattre toutes les manifestations du racisme et de la discrimination. Par ses programmes axés sur une éducation transformatrice des adultes et s'appuyant sur une approche expérientielle et participative, le CEF fournit aux intéressés une éducation et une formation antiraciste visant à éliminer toutes les formes de discrimination raciale, dans un souci d'harmonie.

## Institut sur le leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE)

En 2010, la FCRR a soumis une proposition à la Direction de l'éducation inclusive du ministère de l'Éducation de l'Ontario en vue de dispenser des séances de formation aux dirigeants du système éducatif de la province et d'appuyer ainsi la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive. En janvier le ministère et la FCRR se sont entendus sur la délivrance d'un cours spécialement conçu pour aider les participants à mieux comprendre et à mieux appliquer les principes d'équité et d'inclusion en milieu scolaire.

L'objectif de l'ILDE est de guider les leaders dans l'application de principes et politiques d'équité et de leur fournir le lieu et l'occasion de démêler les intérêts concurrents et complexes en jeu. La Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive vise essentiellement à voir à ce que les dirigeants du secteur de l'éducation et le personnel enseignant prennent les devants pour prévenir la discrimination. Les participants ne se contentent pas d'identifier des inégalités systémiques ; ils apprennent des stratégies concrètes leur permettant d'étudier de manière critique le fonctionnement et le maintien de systèmes d'exclusion, de sorte à développer un leadership et une responsabilisation véritable en matière d'équité.

Le programme de l'ILDE, qui s'inscrit dans le Cadre de leadership de l'Ontario et, plus généralement, de la Stratégie ontarienne en matière de leadership, est centré sur les compétences de base en leadership, à savoir la conscience de soi, l'empathie, la communication et la résolution des conflits. En combinant le travail sur l'équité, l'intelligence affective et la transformation des conflits, ce cours permet aux conseils scolaires d'accroître leur efficacité, dans le respect et selon le principe d'inclusion.

La FCRR, en partenariat avec Anima Leadership, a dispensé avec succès la première phase du projet en trois endroits en Ontario (Grand Toronto, Thunder Bay et Ottawa). Les séances étaient organisées à l'intention de représentants de divers conseils scolaires, notamment des directions et sous-directions d'école, des surintendants de l'éducation, des conseillers scolaires et des agents de la diversité et de l'équité. Le ministère a approuvé le financement de la phase II du projet de l'ILDE, qui sera réalisée durant l'année fiscale 2012-2013.



## Commentaires des participants

« J'ai trouvé que la séance de formation de l'ILDE était un excellent perfectionnement professionnel pour dirigeant. Elle m'a donné l'occasion d'examiner mes propres préjugés et croyances et de mieux les comprendre pour avancer dans le domaine de l'équité et de l'inclusion, notamment en offrant un milieu de travail et d'apprentissage sain, respectueux et réconfortant pour tous mes élèves et mon personnel. Je recommande vivement l'ILDE pour les agents de supervision et les directions et sous-directions d'école. »

Catherine Portt, surintendante adjointe, Hastings Prince Edward District School Board

« L'atelier se déroulait dans une ambiance accueillante et rassurante, qui m'a permis de parler librement de mon vécu, des réflexions que je peux me faire et des préoccupations que je peux avoir par rapport à mes collègues. Cela a été pour moi une expérience stimulante du début jusqu'à la fin. En sortant, j'avais l'impression d'être bien plus conscient de la similarité des expériences vécues par les uns et les autres, et surtout de certains besoins et soucis particuliers. Atelier fantastique! »

Marc Coates, sous-directeur, Lambton Kent District School Board

## Partenaires



**A N I M A**  
**LEADERSHIP**  
WISDOM. POWER. CHANGE.

La firme Anima Leadership offre une programmation novatrice, un accompagnement professionnel et des services d'experts-conseils dans les domaines du leadership, de la diversité, de la promotion du travail d'équipe et de la résolution des conflits. Ses intervenants encouragent les dirigeants à agir en faisant preuve d'intégrité, de vision et d'efficacité et à être ainsi en mesure de travailler à l'édification d'organisations et de collectivités saines, inclusives et dynamiques.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario



## Fondements de l'équité et de la lutte contre le racisme

Conçu en 2004 en partenariat avec le Toronto District School Board (TDSB), le cours intitulé *Foundations* s'adresse au personnel enseignant et administratif ainsi qu'aux responsables des conseils scolaires qui souhaitent approfondir leur compréhension de la diversité et du racisme au sein du système scolaire et être en mesure d'y faire face. Depuis 2008, le TDSB offre ce cours dans le cadre de la formation professionnelle continue de son personnel enseignant.

Durant l'exercice 2011-2012, le CEF de la FCRR a conçu et dispensé des programmes de formation en six séances pour le personnel éducatif ou autre des établissements d'enseignement. Les participants ont examiné les pratiques d'équité et d'inclusion, centrées sur la théorie critique de la race et son application aux établissements d'enseignement. Quatre conseils scolaires ont bénéficié de cette formation :

- Le Durham District School Board
- L'Upper Grand District School Board
- Le Halton Catholic District School Board
- Le Halton District School Board

Toute notre gratitude et nos remerciements à Christopher Mark D'souza, qui a dispensé ces séances.





## Un Canada interconfessionnel et le sentiment d'appartenance : un projet de promotion de l'éducation et de l'engagement civiques

Financé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration Canada (CIC) en juillet 2011, ce projet national réunit plus de 20 communautés confessionnelles et culturelles dans le but de renforcer le dialogue interreligieux, le sentiment d'appartenance et l'engagement civique. Grâce aux efforts du Cercle de leadership, un réseau national multiconfessionnel de leaders représentant différentes religions et groupes ethnoculturels, des organisations locales et des organismes jeunesse, une première réunion s'est tenue à l'Université de Toronto. Après un jour entier de débats animés sur des questions relatives à l'identité et aux aspects conflictuels des droits de la personne, assortis d'exposés de la Commission ontarienne des droits de la personne, le plan d'action du projet a été établi. Ce plan comprend l'élaboration d'outils éducatifs et d'ateliers de formation dans tout le pays pour promouvoir le dialogue interreligieux et encourager l'engagement civique. Puis une deuxième réunion a eu lieu à Ottawa, qui faisait suite à une réception organisée conjointement par le sénateur Don Oliver et la FCRR. Cette réunion portait sur les valeurs et l'interaction entre croyances, culture et tradition. En janvier 2012, une troisième rencontre avait lieu à Montréal, où le Cercle de leadership a commencé à préparer l'ébauche d'un manuel d'atelier. Durant la même période, des consultations de jeunes ont eu lieu à Toronto et à Halifax en vue de cerner les préoccupations des jeunes Canadiens et Canadiennes concernant les croyances et l'appartenance.

En février 2012, la FCRR s'est jointe à l'Association d'études canadiennes à Montréal, pour sonder l'opinion canadienne par l'entremise de Leger Marketing, au sujet de leurs croyances, de leur identité, de leurs valeurs et du sentiment d'appartenance. Les réponses au sondage soulignent la nécessité de renforcer les liens et d'établir une relation de confiance au sein des différents groupes de confession et d'origine ethnoculturelle diverse de même entre ces groupes. Les résultats du sondage ont fait l'objet d'une couverture médiatique nationale et internationale.

Dans le cadre du projet d'un Canada interconfessionnel, on procède actuellement à l'élaboration de matériel pédagogique destiné à des séances de sensibilisation du public qui seront organisées dans l'ensemble du pays à compter de 2013. Ce matériel comprend un guide pédagogique, des feuillets d'information, un concours vidéo pancanadien invitant les jeunes à produire des messages d'intérêt public et une tribune multimédia de l'Office national du film du Canada, accessible à partir du site Web de la FCRR, et où seront affichés ces messages.







« contribuer à orienter les politiques et le débat public en promouvant une évolution systémique positive en matière de racisme par la diffusion de l'information et la création d'alliances stratégiques, à l'aide des médias électroniques et des projets de collaboration. »

*Objectif stratégique :*

## Table ronde

### La Journée internationale des droits de la personne Le 10 décembre 2011 à Toronto (Ontario)

À l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, la FCRR a tenu, en partenariat avec le **Conseil ethnoculturel du Canada (CEC)** et le **Canadian Ethnic Media Association (CEMA)**, une table ronde à laquelle était conviée à prendre la parole Nathalie Des Rosiers, avocate générale de l'**Association canadienne des libertés civiles (ACLC)**, devant un auditoire composé de leaders de divers groupes ethnoculturels et communautaires du Canada.

Dans son allocution, Mme Des Rosiers a mis l'accent sur quelques-unes des réalisations canadiennes en matière de protection des droits de la personne au Canada et à l'étranger mais elle a aussi fait remarquer que la défense des libertés devait se poursuivre et qu'il est de notre devoir de rester vigilant et de nous assurer que notre démocratie fonctionne sans abus de pouvoir. Elle a abordé des questions brûlantes d'actualité telles que les libertés fondamentales, la sécurité publique, la sécurité nationale et l'égalité dans le contexte canadien.

Cet événement visait à célébrer l'adoption et la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le premier énoncé mondial des droits de l'homme et l'une des plus importantes réalisations de l'ONU. La table ronde s'est clôturée par une séance de réseautage, donnant aux participants l'occasion d'échanger leurs vues et de nouer des liens.



*L'Association canadienne des libertés civiles est un organisme à but non lucratif qui a été fondé afin de promouvoir le respect des droits de la personne et des libertés civiles et défendre et promouvoir la reconnaissance de ces droits et libertés.*



*Fondé en 1980, le Conseil ethnoculturel du Canada (CEC) est un organisme sans but lucratif, non partisan qui regroupe un éventail d'organisations ethnoculturelles nationales représentant à leur tour différents groupes d'un bout à l'autre du Canada. Le CEC s'est donné pour objectifs d'assurer la préservation, la mise en valeur et le partage du patrimoine culturel des Canadiens ainsi que l'élimination des obstacles qui empêchent certains Canadiens de pleinement participer à la société, la mise en échec du racisme et la protection d'un Canada uni.*



*La Canadian Ethnic Media Association (CEMA) est un regroupement de professionnels de la presse écrite, de la presse électronique et de la création littéraire. Elle soutient les principes de citoyenneté et de multiculturalisme canadiens et prône le droit à la liberté d'expression sans préjugés ethnocentriques. Elle accorde la priorité à l'échange d'idées plutôt qu'aux manœuvres de couloir. Le cas échéant, elle se prononce toutefois sur des sujets significatifs tels que l'exclusion de journalistes ethniques de certaines sources de nouvelles et d'information accessibles aux médias de grande diffusion.*



## Race, identité et sentiment d'appartenance : un fossé intergénérationnel?

Le 17 février 2012 à Toronto (Ontario)

Organisée conjointement par la FCRR et le Ryerson Centre for Immigration and Settlement (RCIS), cette table ronde traitait des changements qui s'opèrent dans la perception et l'expérience qu'ont les gens de l'identité et du sentiment d'appartenance dans une société à la composition ethno-raciale de plus en plus complexe, ainsi que de la façon dont ces changements se manifestent d'une génération à l'autre.

Les participants à la table ronde, composés de spécialistes représentant des organismes communautaires, d'aide à l'établissement et des administrations municipales, ainsi que des chercheurs, ont examiné un éventail de conditions socioculturelles et économiques qui favorisent ou au contraire freinent l'intégration rapide et efficace des nouveaux arrivants dans la société canadienne, que ce soit au niveau individuel, collectif ou institutionnel. Ils ont aussi examiné l'évolution de ces conditions et de cette intégration au fil du temps.

Ils ont discuté de la rapide évolution démographique du Canada (en particulier dans les métropoles canadiennes); ils ont cerné les défis qu'entraîne cette évolution et évalué les implications de celle-ci pour les collectivités canadiennes, les responsables des politiques et la société canadienne en général.



**Le Ryerson Centre for Immigration and Settlement (RCIS)** se veut un chef de file dans l'étude interdisciplinaire des migrations internationales, de l'intégration de même que dans les études sur la diaspora et les réfugiés. En plus d'appuyer les recherches dans ces domaines, le RCIS a pour mission d'offrir du mentorat aux étudiants et de consolider la réputation de Ryerson en tant que centre de développement des connaissances et d'échanges avec des gouvernements, des organismes communautaires et des universitaires. Son objectif premier est de faire progresser les recherches en matière de politiques et les travaux scientifiques dans les domaines de l'immigration et de l'établissement, tant à l'échelle pancanadienne qu'à l'échelle mondiale.

## Causerie canadienne 2012

Le profil démographique des Premières Nations du Canada

Le 27 mars 2012 à Winnipeg (Manitoba)

En 2010, la FCRR instaurait les Causeries canadiennes, un événement annuel au cours duquel des personnalités canadiennes sensibilisent le public à des questions cruciales sur le racisme et la discrimination raciale dans notre société et cherchent à en favoriser la compréhension. Elles constituent un forum pour la discussion de moyens de combattre et d'éliminer le racisme sous toutes ses formes et un événement privilégié pour échanger des points de vue, parler de sa propre expérience et exprimer sa vision de l'identité canadienne.

La FCRR, en partenariat avec l'Université du Manitoba et l'Institut de la statistique des Premières Nations, a invité Keith Conn, chef des opérations de ce dernier, à prendre la parole à l'occasion de cette Causerie canadienne 2012. M. Conn a présenté des données statistiques complexes au sujet de la démographie des Premières Nations et a mis en lumière les conditions sociales et économiques que connaissent les Premières Nations dans l'ensemble du Canada.



UNIVERSITY  
OF MANITOBA



Diverses questions ont été abordées, notamment la santé, le logement et le chômage. Les données présentées par M. Conn ont souligné l'ampleur des disparités qui affectent les conditions de vie et la productivité des peuples autochtones au Canada dans toutes les provinces. S'il est vrai que l'on enregistre certaines améliorations, tous les paliers de gouvernement doivent accorder davantage d'attention et de ressources pour s'attaquer aux causes profondes des difficultés auxquelles les communautés autochtones sont aux prises.



La Causerie a attiré un public nombreux, qui a pu, après l'allocution de M. Conn, prendre part à la séance de questions réponses qui clôturait l'événement. Nombre de représentants de l'importante communauté autochtone de Winnipeg étaient présents. La FCRR y était représentée par Art Miki, représentant de la NAJC et secrétaire du conseil d'administration de la Fondation.



**L'Institut de la statistique des Premières nations (ISPNI)** est une société d'État autonome dirigée par les Premières nations. Il a été créé pour améliorer l'accès et la qualité des statistiques des Premières nations dans le but d'améliorer la planification, la prise de décisions et les investissements. L'ISPNI collecte et regroupe des données statistiques objectives, de haute qualité et impartiales sur les Premières nations; il aide les collectivités dans leurs efforts de collecte, de recherche, d'analyse et de partage de données; il offre un lien direct avec les collectivités pour le contrôle et l'accès de leurs données. Il contribue aussi au développement de compétences et de connaissances spécialisées de la part des Premières Nations et de leurs gouvernements dans les secteurs des statistiques et des données.

## Les crimes « d'honneur » : l'interaction entre culture, religion et loi Le 28 mars 2012 à Toronto (Ontario)

La FCRR a organisé une table ronde sur le thème « Les crimes "d'honneur" : l'interaction entre culture, religion et loi ». Tenue à l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO) au centre-ville de Toronto, cette table ronde a réuni des spécialistes du secteur social et juridique représentant le ministère de la Justice du Canada, la Munk School of Global Affairs, des cliniques juridiques de même que des organismes communautaires.

Les participants à la table ronde ont abordé de multiples sujets liés aux crimes « d'honneur » et à leurs diverses formes et manifestations. Ils ont discuté des croyances et principes culturels, religieux et sociaux qui suscitent de la violence dans les familles, notamment à l'encontre des femmes et des filles. Ils se sont aussi penchés sur des initiatives préventives et stratégies visant à s'attaquer efficacement aux meurtres perpétrés au nom de l'honneur selon une perspective intersectionnelle. Enfin, ils ont discuté de l'engagement public et communautaire pour lutter contre les violations des droits fondamentaux de la personne, de même que de questions de sensibilisation et d'éducation à l'aide des réseaux de soutien local.

La table ronde s'est conclue par un échange animé entre le public et les panelistes. Elle aura servi de forum d'échange d'information et de connaissances sur les pratiques et incidents liés aux crimes d'honneur au pays. Des suggestions ont été faites quant à l'organisation d'un prochain événement pour donner suite à cette table ronde, qui s'intéresserait cette fois à la dimension juridique des crimes de ce type.



## Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)

Depuis les débuts de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD), la FCRR en est une partenaire clé active. En collaboration avec la Commission canadienne pour l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et l'éducation (UNESCO) et les commissions provinciales des droits de la personne et des municipalités partout au pays, la CCMCRD œuvre pour l'élimination du racisme et de la discrimination raciale ainsi que pour la promotion d'un Canada harmonieux.

La CCMCRD fait partie d'un réseau international lancé en 2004 par l'UNESCO. Il s'agit d'un réseau de municipalités qui souhaitent échanger quant à leurs expériences et leurs pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de lutte contre le racisme et la discrimination. Elle exploite les compétences, à l'échelle nationale, régionale et locale, d'administrations municipales, de partenaires fédéraux et provinciaux, de commissions des droits de la personne, de commissions de police et d'organismes de la société civile. En intervenant pour combattre le racisme et les multiples formes de la discrimination, les municipalités contribuent grandement à créer des sociétés respectueuses, inclusives et sécuritaires.

Au cours de l'exercice 2011-2012, la CCMCRD a été particulièrement active. Elle a accueilli dans ses rangs neuf nouvelles municipalités : Caledon, Peel, Ottawa (Ontario); Prince George, Victoria (Colombie-Britannique); Fort McLeod, Provost, Devon (Alberta); et Whitehorse (Yukon), ce qui porte à 53 le nombre total de ses signataires. Au nombre des multiples activités et ateliers organisés, mentionnons « Inclusion Workshop », atelier organisé à Kentville (Nouvelle-Écosse), par la municipalité du comté de Kings, en partenariat avec la Commission canadienne pour l'UNESCO et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, dans le cadre de la Stratégie fédérale pour un milieu de travail sans racisme. Mentionnons aussi la formation « Human Rights from A-Z » (les droits de la personne de A à Z), organisée à Kingston (Ontario), une occasion de faire le point sur la lutte contre le racisme, la collecte de données, l'octroi de permis et le zonage. Il s'agissait d'un événement organisé par la Commission ontarienne des droits de la personne, la ville de Kingston et la School of Urban and Regional Planning de l'Université Queen's. Autre exemple d'activités, le forum communautaire intitulé « Building Inclusiveness in Our Diverse Community », qui s'est tenu à Moose Jaw (Saskatchewan).

Des représentants de la ville de Calgary ont été invités à participer à un atelier à l'occasion de la conférence générale 2011 de la Coalition européenne des villes contre le racisme et la discrimination qui se tenait à Gand, en Belgique, afin d'y présenter leur stratégie municipale « CARE ». Par ailleurs, la Commission canadienne pour l'UNESCO a préparé un guide pratique d'information à l'intention des municipalités afin d'appuyer les efforts de celles-ci et de leurs partenaires à renforcer les initiatives et politiques locales de lutte contre le racisme et la discrimination dans le cadre de la CCMCRD. L'élaboration de ce guide, lancé en février 2012, a bénéficié de l'appui de la Stratégie fédérale mentionnée plus haut, de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne, de la FCRR, de l'ONF de même que des commissions des droits de la personne de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario.



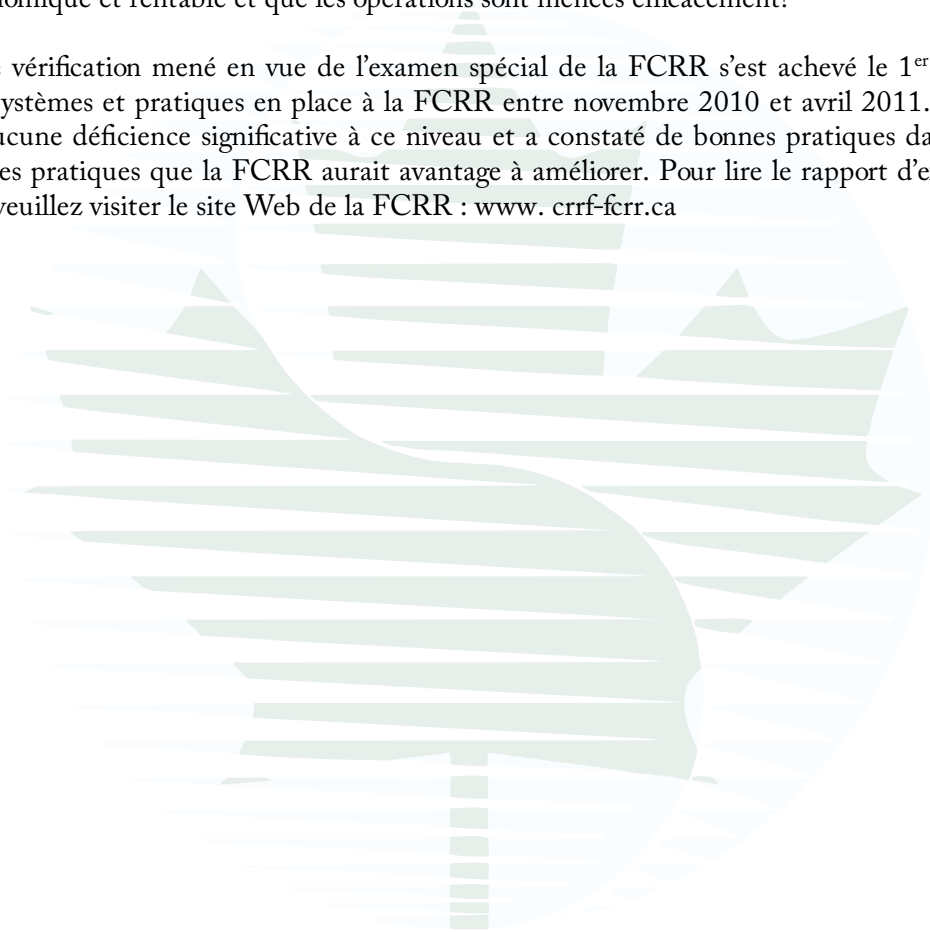




## Rapport d'examen spécial

En vertu de l'article 138 de la Loi sur la gestion des finances publiques, les sociétés d'État sont tenues de faire procéder à un examen spécial au moins une fois tous les dix ans dans lequel le vérificateur général du Canada émet une opinion sur la gestion de la société d'État dans son ensemble. L'examen vise à répondre à la question suivante : Les systèmes et pratiques mis en place par la société d'État fournissent-ils une assurance raisonnable que les actifs sont sauvegardés et contrôlés, que les ressources sont gérées de manière économique et rentable et que les opérations sont menées efficacement?

Le travail de vérification mené en vue de l'examen spécial de la FCRR s'est achevé le 1<sup>er</sup> mai 2011, et couvrait les systèmes et pratiques en place à la FCRR entre novembre 2010 et avril 2011. L'examen n'a mis à jour aucune déficience significative à ce niveau et a constaté de bonnes pratiques dans nombre de secteurs et des pratiques que la FCRR aurait avantage à améliorer. Pour lire le rapport d'examen spécial au complet, veuillez visiter le site Web de la FCRR : [www.crrf-fcrr.ca](http://www.crrf-fcrr.ca)





## Rapport de gestion financière de 2011-2012

Les états financiers de 2011-2012 avec les chiffres correspondants de 2010-2011 ont été préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public. La conversion aux normes comptables pour le secteur public a modifié de façon importante la manière que les résultats financiers sont comptabilisés et évalués dans les états financiers.

### Analyse de la situation financière

	31 mars 2012	31 mars 2011	Variation	
	\$	\$	\$	%
<b>Actif</b>				
Trésorerie	393 368	206 836	186 532	90
Placements	24 074 986	24 577 280	(502 294)	(2)
Charges payées d'avance, créances et stocks	186 928	62 541	124 387	199
Immobilisations	47 509	35 220	12 289	35
<b>Total de l'actif</b>	<b>24 702 791</b>	<b>24 881 877</b>	<b>(179 086)</b>	<b>(1)</b>
<b>Passif et actif net</b>				
Créditeurs et charges à payer	36 769	32 078	4 691	15
Salaires à payer et avantages sociaux futurs	34 493	30 208	4 285	14
Apports reportés et produits reportés	216 294	99 032	117 262	118
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	6 962	9 093	(2 131)	(23)
Actif net	24 408 273	24 711 466	(303 193)	(1)
<b>Total du passif et de l'actif net</b>	<b>24 702 791</b>	<b>24 881 877</b>	<b>(179 086)</b>	<b>(1)</b>

### Actif

La **trésorerie** est composée des fonds en banque, des soldes de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements de la Fondation et des fonds pour le projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE) à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario » détenus dans un compte de banque affecté. Le total de la trésorerie a augmenté de 186 532 \$ par rapport au 31 mars 2011 en raison surtout de l'apport de 165 000 \$ pour le projet ILDE reçu par anticipation du ministère de l'Éducation de l'Ontario près de la fin de l'exercice et des fonds non dépensés détenus dans les comptes des gestionnaires de placements.



## Analyse de la situation financière (suite)

La valeur des **placements** a diminué de 2 % en regard de celle au 31 mars 2011. Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la juste valeur des placements de la Fondation. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, l'ensemble du portefeuille a affiché un rendement de 2,04 % ou 491 016 \$ (2011 – 8,4 % ou 1 975 617 \$) déduction faite de tous les frais, des gains de 156 196 \$ réalisés sur la vente de placements et des pertes de change réalisées de 65 300 \$. Le taux de rendement excluant la perte de réévaluation est de 3,6 % ou 870 115 \$.

Les **charges payées d'avance, créances et stocks** se composent surtout de charges payées, de créances clients, des remises de la taxe sur les biens et services (TPS) fédérale et de la taxe de vente harmonisée (TVH) de l'Ontario, ainsi que du coût des stocks de publications de la Fondation. Les charges payées d'avance, créances et stocks de 2012 se sont accrus de 124 387 \$ par rapport à 2011. L'accroissement s'explique notamment par une somme à recevoir de 103 006 \$ du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance » et par une créance sur I3 Advisors Inc. pour une surfacturation des frais de gestion de placements de 31 183 \$, compensé par une diminution de la valeur des stocks de publications et des remises de TPS et de TVH.

Les **immobilisations** sont constituées de la valeur nette comptable du mobilier et matériel de bureau, du matériel informatique, des logiciels et des œuvres d'art. L'augmentation nette des immobilisations en 2011-2012 est imputable au coût de 20 790 \$ pour la mise à niveau du serveur de la Fondation et au renouvellement du mobilier de bureau pour 1 011 \$, moins l'amortissement annuel de 9 512 \$ de l'ensemble des immobilisations.

## Passif

Les **crédeurs et charges à payer** représentent les sommes à payer aux fournisseurs et les charges à payer comptabilisées en fin d'exercice. Le poste a connu une hausse de 4 691 \$ au 31 mars 2012, qui est le résultat net d'une augmentation de 23 186 \$ des crédeurs, compensée par une diminution de 18 495 \$ des charges à payer.

Les **salaires à payer et les avantages sociaux futurs** comprennent les vacances et les indemnités de départ accumulées qui sont dues aux employés. Ils se composent d'un passif à court terme de 21 652 \$ et d'indemnités de départ de 12 841 \$. Les salaires à payer ont augmenté de 4 285 \$ en 2011-2012 en comparaison de 2010-2011. Cet accroissement découle principalement d'une hausse des salaires et avantages sociaux à payer en 2011-2012.

Les **apports reportés et produits reportés** sont constitués du solde non dépensé de 167 159 \$ des apports reçus par la Fondation du ministère de l'Éducation de l'Ontario pour le projet « ILDE », des produits reportés de 6 000 \$ pour les ateliers de formation du programme « Formation de base à l'équité et à la lutte contre le racisme » pour le conseil scolaire du district de Durham et de 6 500 \$ pour le conseil scolaire catholique du district de Halton, de 2 020 \$ en abonnements reçus par anticipation et du fonds de 34 615 \$ du centre d'éducation et de formation. Les apports reportés et produits reportés ont connu une hausse de 117 262 \$ en 2011-2012 comparativement au solde de 2010-2011, surtout en raison de l'augmentation des apports reçus par anticipation de l'ordre de 112 655 \$ pour le projet « ILDE ».

L'**obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition** représente le solde du capital à rembourser pour le matériel de bureau acquis en vertu d'un contrat de location-acquisition de 6 962 \$ pour une imprimante-photocopieuse qui a débuté à la fin de 2009-2010. La diminution de 2 131 \$ a trait aux versements sur l'obligation locative effectués au cours de l'exercice considéré.

L'**actif net** a baissé de 1 % en 2011-2012 (2010-2011 – hausse de 5 %) découlant notamment de l'excédent des produits sur les charges de 75 906 \$ pour l'exercice, compensé par une perte de réévaluation de 379 099 \$ sur le portefeuille de placements.



## Analyse de l'état des résultats

	31 mars 2012	31 mars 2011	Variation	
	\$	\$	\$	%
<b>Produits</b>				
Projets financés	217 446	165	217 281	s.o.
Ateliers	94 365	33 957	60 408	178
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	7 025	6 250	775	12
Publications	575	1 800	(1 225)	(68)
<b>Total des produits</b>	<b>319 411</b>	<b>42 172</b>	<b>277 239</b>	<b>657</b>
<b>Produits financiers nets</b>				
Produits financiers gagnés	713 919	563 514	150 405	(27)
Variations de la juste valeur – réalisées	156 196	439 092	(282 896)	(64)
Variations de la juste valeur – non réalisées	-	973 011	(973 011)	s.o.
<b>Produits financiers nets</b>	<b>870 115</b>	<b>1 975 617</b>	<b>(1 105 502)</b>	<b>(56)</b>

Les produits provenant des **projets financés** représentent des versements de 141 621 \$ reçus du ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté du Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance » et une somme de 75 825 \$ versée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario pour le projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité (ILDE) à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario ». Les deux projets ont commencé en 2011-2012.

Les produits des **ateliers** se composent des frais et des apports en nature reçus par la Fondation lorsqu'elle organise des séances éducatives et des séances de formation. Au cours du présent exercice, les produits tirés des ateliers comprennent des apports en nature de 79 909 \$ (2011 – 6 977 \$) et des frais pour les séances éducatives et les séances de formation s'élevant à 12 025 \$ (2011 – 26 980 \$).

Les produits de **parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement** ont trait aux honoraires reçus pour des conférences publiques, aux dons et aux produits découlant de parrainages et du gala de financement. En 2011-2012, les produits provenant de dons se sont élevés à 6 025 \$ par rapport à 1 750 \$ en 2010-2011.



## Analyse de l'état des résultats (suite)

Les produits des **publications** sont tirés des ventes de publications et d'abonnements à *DIRECTIONS*. Les ventes de publications ont été moins élevées en 2011-2012 à cause d'une plus faible demande pour les publications et le report de la publication de *DIRECTIONS*.

**Produits financiers nets** : La principale source de financement de la Fondation provient des produits financiers réalisés sur l'apport initial de 24 millions de dollars. Les produits financiers gagnés comprennent les intérêts, les gains (pertes) réalisés sur la vente de placements, les dividendes, les distributions des fonds communs de placement et les écarts de conversion, après déduction des frais de gestion de portefeuille. Les produits financiers gagnés pour 2011-2012 sont de 713 919 \$, soit une augmentation de 150 405 \$ par rapport à ceux de 2010-2011. Ce résultat est notamment attribuable à la diminution des pertes de change réalisées.

Les **variations de la juste valeur** des placements comprennent un gain réalisé de 156 196 \$ sur la vente de placements contre un gain réalisé de 439 092 \$ en 2010-2011, soit une chute de 282 896 \$, en raison principalement de l'instabilité qui persiste sur le marché boursier international en 2011-2012.

En 2011-2012, l'application des normes comptables pour le secteur public par la Fondation a fait en sorte que les gains non réalisés sur les placements évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation au lieu de l'état des résultats. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements en 2011-2012 ont été de -469 504 \$ (2011 – 973 011 \$).

	31 mars 2012	31 mars 2011	Variation	
<b>Charges</b>	\$	\$	\$	%
Salaires et avantages sociaux	452 393	492 277	(39 884)	(8)
Projets financés	279 692	165	279 527	s.o.
Loyer	160 728	110 070	50 658	46
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	67 394	80 671	(13 277)	(16)
Honoraires professionnels	65 884	41 352	24 532	59
Frais administratifs et généraux, conférence, colloque et autres charges	62 306	69 476	(7 170)	(10)
Communications	25 223	23 906	1 317	6
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	-	56 682	(56 682)	(100)
<b>Total des charges</b>	<b>1 113 620</b>	<b>874 599</b>	<b>239 021</b>	<b>27</b>



## Analyse de l'état des résultats (suite)

Les charges de la Fondation ont totalisé 1 113 620 \$ pour l'exercice 2011-2012, et les fonds ont été utilisés principalement pour les salaires et avantages sociaux, les projets financés et les charges locatives, qui se sont élevés à 452 393 \$, 279 692 \$ et 160 728 \$ respectivement.

Les charges de **salaires et avantages sociaux** ont connu une baisse de 39 884 \$ par rapport à celles de 2010-2011, en raison surtout des 40 396 \$ en temps du personnel qui ont été imputés aux projets financés. Au cours de l'exercice, un nouveau poste pour un employé contractuel a été créé pour le projet « Interconfessions et appartenance », un membre du personnel est revenu d'un congé d'invalidité de longue durée, tandis qu'un autre employé a quitté pour un congé de même nature. Les charges de salaires et avantages sociaux comprennent la valeur en nature de 18 520 \$ (2011 – 0 \$) pour le programme de stages du YMCA à la Fondation.

La charge de **loyer** pour les locaux à bureaux a augmenté de 50 658 \$ par suite de l'annulation de la sous-location de locaux par le sous-locataire et de la hausse du loyer annuel. En 2010-2011, le produit de sous-location a été de 46 075 \$.

Les honoraires et les frais de déplacement des membres du **Conseil d'administration** ont diminué de 13 277 \$. Les charges de 2011-2012 comprennent deux réunions en personne des administrateurs, soit en mai 2011 (Toronto) et en janvier 2012 (Montréal), en plus des téléconférences tenues tout au long de l'exercice. La valeur de l'apport en nature des administrateurs n'a pas été incluse dans les charges.

Les **frais administratifs et généraux, conférence, colloque et autres charges** ont baissé de 7 170 \$ en raison surtout des frais d'administration de 15 576 \$ que la Fondation a reçus des projets financés et qui ont été crédités à ces charges.

Les **honoraires professionnels** représentent des frais pour des services juridiques, de comptabilité et organisationnels. L'augmentation de 24 532 \$ de ces honoraires représente le résultat net d'une augmentation de 46 043 \$ des honoraires pour services de comptabilité, compensée par une baisse des frais juridiques de 9 810 \$ et une diminution des frais pour services organisationnels de 11 701 \$. Les honoraires pour services de comptabilité en 2011-2012 se composent des honoraires de 25 703 \$ de Grant Thornton s.r.l. pour des services de vérification interne et de 29 358 \$ en honoraires de KPMG pour des conseils dans le cadre de la conversion de l'information financière de la Fondation aux normes comptables pour le secteur public. Les honoraires d'avocat ont connu une baisse parce qu'il y a eu moins de consultations en matière d'emploi. Il n'y a pas eu de charge au titre d'honoraires pour services organisationnels en 2011-2012.

Les **communications** représentent des frais engagés relativement aux relations publiques et avec les médias. Il n'y a pas eu de variation importante de ces charges en 2011-2012.

Le **Colloque du Prix d'excellence et gala de financement** est un événement qui se tient à tous les deux ans. Cet événement n'a pas eu lieu en 2011-2012.





## Perspectives d'avenir

### Exercice 2012-2013

La Fondation canadienne des relations raciales poursuivra le financement de ses activités au moyen des produits financiers. En 2012-2013, la Fondation continuera la mise en œuvre du projet « Interconfessions et appartenance », financé par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada. En partenariat avec Anima Leadership, la Fondation amorcera la deuxième phase du projet de « L'Institut de leadership en matière de diversité et d'équité à l'intention des leaders du système d'éducation de l'Ontario », financé par le ministère de l'Éducation de l'Ontario, qui sera offert dans neuf emplacements différents en Ontario.

En Octobre 2012, la Fondation tiendra son Colloque du Prix d'excellence à Halifax, en Nouvelle-Écosse. C'est le huitième anniversaire de ce programme qui souligne les accomplissements et les pratiques exemplaires en matière d'équité et de lutte contre le racisme. Une réunion du Conseil d'administration de la Fondation aura lieu après le colloque.

Le budget approuvé de la Fondation affiche des produits d'exploitation de 1 325 000 \$ et des dépenses de 1 411 000 \$ pour 2012-2013. Le budget approuvé pour l'exercice est suivi de près par la haute direction et le Conseil d'administration. Nous examinons et surveillons régulièrement les rapports sur les écarts budgétaires et des ajustements sont effectués au besoin. Les dépenses concordent avec le budget approuvé et sont conformes aux résolutions du Conseil d'administration et aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Des états financiers et notes complémentaires trimestriels sont également préparés selon les normes du Conseil du Trésor et sont postés sur le site Web de la Fondation.

Les programmes et les activités de la Fondation sont conçus conformément au Plan stratégique de 2011 à 2014 de la Fondation. Une composante clé de ce plan est l'élaboration et la mise en œuvre du rôle de la Fondation à titre de centre d'information. Nous sommes déterminés à renforcer des alliances stratégiques avec les organismes à vocation analogue, notamment les sociétés d'État, les ministères et organismes fédéraux et provinciaux, les groupes communautaires et les secteurs pertinents de la société canadienne. Nos perspectives pour 2012-2013 reposent sur un climat de collaboration établi avec nos partenaires et les intervenants en vue de réaliser le plan d'entreprise et les priorités de la Fondation.



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Fondation canadienne des relations raciales conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public incombe à la direction. Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration. Un auditeur externe procède à leur audit et en fait rapport annuellement au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme. Les états financiers contiennent des montants qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'information financière qui figure ailleurs dans le rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers.

La direction est également responsable du processus d'information financière servant à la production des états financiers. Pour assumer adéquatement cette responsabilité, la direction a mis en place et maintient des documents comptables, des dossiers, des contrôles de gestion et financiers et des systèmes d'information. Ces éléments sont élaborés pour fournir une assurance raisonnable que les ressources de la Fondation sont gérées avec prudence, que ses actifs sont protégés et contrôlés, et que son information financière est fiable. Ils visent aussi à veiller à ce que les opérations soient faites conformément au paragraphe 105(2) et aux articles 113.1, 131 à 148 et 154.01 de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* et aux statuts et règlements administratifs de la Fondation.

Le Conseil d'administration veille à ce que la direction remplisse ses obligations en matière de présentation de l'information financière, tel que mentionné ci-dessus, responsabilité dont il s'acquitte principalement par l'entremise du Comité de vérification et des finances. Les membres de ce comité rencontrent la direction et l'auditeur externe afin d'examiner les contrôles internes, les rapports financiers et d'autres questions financières pertinentes. Le vérificateur général du Canada effectue un audit indépendant, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et formule une opinion sur les états financiers. Son rapport figure à la page suivante.

Le premier vice-président exécutif,

Le directeur, Finances et Administration,

Ayman Al-Yassini

Le 27 juillet 2012

Arsalan Tavassoli, CGA

Le 27 juillet 2012



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation canadienne des relations raciales, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2010, et les états des résultats, les états de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, et l'état des gains et des pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

.../2



- 2 -

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

## *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation canadienne des relations raciales au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1<sup>er</sup> avril 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 3 afférente aux états financiers à l'exception de la modification de méthode comptable pour les instruments financiers et la conversion des devises, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Fondation canadienne des relations raciales dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions pertinentes de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* ainsi qu'aux statuts et aux règlements administratifs de la Fondation canadienne des relations raciales.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CA  
vérificateur général adjoint

Le 27 juillet 2012  
Ottawa, Canada



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État de la situation financière

31 mars 2012

	31 mars 2012	31 mars 2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
	\$	\$	\$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Trésorerie	393 368	206 836	11 787
Charges payées d'avance	7 361	8 317	7 340
Créances et stocks (note 4)	179 567	54 224	42 437
Placements (note 5)	292 926	454 563	603 143
	873 222	723 940	664 707
Placements (note 5)	23 782 060	24 122 717	22 993 508
Immobilisations (note 8)	47 509	35 220	38 222
	<b>24 702 791</b>	<b>24 881 877</b>	<b>23 696 437</b>
<b>Passif et actif net</b>			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	36 769	32 078	36 474
Salaires à payer	21 652	20 185	33 779
Apports reportés et produits reportés (note 10)	216 294	99 032	39 137
	274 715	151 295	109 390
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 9)	6 962	9 093	11 254
Avantages sociaux futurs (note 11)	12 841	10 023	7 517
	294 518	170 411	128 161
<b>Actif net</b>			
Non affecté	746 825	685 339	(458 692)
Investi en immobilisations (note 15)	40 547	26 127	26 968
Pertes de réévaluation cumulées	(379 099)	-	-
Affecté aux fins de la dotation (note 12)	24 000 000	24 000 000	24 000 000
	24 408 273	24 711 466	23 568 276
	<b>24 702 791</b>	<b>24 881 877</b>	<b>23 696 437</b>
Obligations contractuelles (note 13)			

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Albert Lo, administrateur

Ashraf Ghanem, administrateur





## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2012

	31 mars 2012	31 mars 2011
<b>Produits</b>		
Projets financés	217 446	165
Ateliers	91 934	33 957
Parrainages, dons et apports, honoraires et gala de financement	7 025	6 250
Projet - Compétences pour la gestion de la diversité	2 431	-
Publications et produits divers	575	1 800
	319 411	42 172
<b>Charges (note 19)</b>		
Charges de programmes	463 946	459 878
Projets financés	279 692	165
Frais administratifs	174 398	166 375
Frais d'exploitation	94 485	79 260
Réunions du Conseil d'administration	67 394	80 671
Conférences, colloques et consultations	19 912	23 951
Systèmes d'information et développement	8 030	4 983
Éducation du public	3 445	(2 708)
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262	1 414
Frais financiers	809	1 568
Éducation et formation	247	2 360
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	-	56 682
	1 113 620	874 599
<b>Insuffisance des produits sur les charges avant les produits financiers nets</b>	<b>(794 209)</b>	<b>(832 427)</b>
Produits financiers nets (note 14)	870 115	1 975 617
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>75 906</b>	<b>1 143 190</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des gains et pertes de réévaluation

Exercice terminé le 31 mars 2012

	<b>31 mars 2012</b>
	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	–
Pertes non réalisées attribuables au portefeuille de placements	(469 504)
Gains de change non réalisés	90 405
<b>Pertes de réévaluation cumulées à la fin de l'exercice</b>	<b>(379 099)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars

2012	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains (pertes) de réévaluation cumulés	Dotation	2012
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	685 339	26 127	-	24 000 000	24 711 466
Excédent des produits sur les charges	75 906	-	-	-	75 906
Pertes de réévaluation	-	-	(379 099)	-	(379 099)
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 15)	(14 420)	14 420	-	-	-
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>746 825</b>	<b>40 547</b>	<b>(379 099)</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 408 273</b>

2011	Non affecté	Investi en immobilisations	Dotation	2011
	\$	\$	\$	\$
Actif net au début de l'exercice	(424 077)	26 968	24 000 000	23 602 891
Ajustement de l'actif net (note 3)	(34 615)	-	-	(34 615)
Actif net au début de l'exercice, tel qu'actuellement présenté	(458 692)	26 968	24 000 000	23 568 276
Excédent des produits sur les charges (note 3)	1 143 190	-	-	1 143 190
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 15)	841	(841)	-	-
<b>Actif net à la fin de l'exercice</b>	<b>685 339</b>	<b>26 127</b>	<b>24 000 000</b>	<b>24 711 466</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

### État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2012

	31 mars 2012	31 mars 2011
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	75 906	1 143 190
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement	9 512	6,695
Pertes de change réalisées	65 300	172,013
Gains réalisés sur la vente de placements et variation de la juste valeur des placements (note 14)	(156 196)	(1 412 103)
	<b>(5 478)</b>	<b>(90,205)</b>
<b>Variations de l'actif et du passif d'exploitation hors trésorerie</b>		
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	956	(977)
(Augmentation) diminution des créances et des stocks	(125 343)	(11,787)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer, salaires à payer et avantages sociaux futurs	8 976	(15,484)
Augmentation des apports reportés et produits reportés	117 262	59,895
Sorties de fonds nettes – activités de fonctionnement	(3 627)	(58,558)
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(21 801)	(3,693)
Remboursement de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	(2 131)	(2,161)
Sorties de fonds nettes – activités d'investissement en immobilisations	(23 932)	(5,854)
<b>Activités d'investissement</b>		
Produit de la vente de placements	5 705 432	9 811 078
Achat de placements	(5 491 341)	(9 551 617)
Rentrées de fonds nettes – activités d'investissement	214 091	259,461
<b>Augmentation de la trésorerie</b>		
Trésorerie au début de l'exercice	206 836	11 787
Trésorerie à la fin de l'exercice	393 368	206 836

Remarque 1 : Un montant de 474 545 \$ en intérêts reçus fait partie des sorties de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement (2011 – 612 051 \$).

Remarque 2 : Il n'y a aucun gain ni perte sur la cession d'immobilisations.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## FONDATION CANADIENNE DES RELATIONS RACIALES

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2012

### 1. Description de l'organisme

La Fondation canadienne des relations raciales (la « Fondation ») a été constituée en vertu de la législation canadienne (Projet de loi C-63, *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales*, 1991).

La mission de la Fondation consiste à faciliter, dans l'ensemble du pays, le développement, le partage et la mise en œuvre de toute connaissance ou compétence utile en vue de contribuer à l'élimination du racisme et de toute forme de discrimination raciale au Canada.

Le Centre d'éducation et de formation de la Fondation élabore et offre des ateliers d'éducation et de formation en matière de diversité, d'équité et de droits de la personne relevant de la lutte contre le racisme.

La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables de la Fondation qui suivent.

#### a) Mode de présentation

La Fondation a préparé les états financiers en appliquant les chapitres de la série 4200 des normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public.

La Fondation comptabilise les apports selon la méthode du report pour les organismes sans but lucratif.

#### b) Comptabilisation des produits

##### i) Dons et apports

Les dons et les apports comprennent les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers et des fondations.

Les dons et les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les dons et les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel des charges connexes sont engagées. Les produits financiers affectés provenant des dons et des apports investis, le cas échéant, sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées.





## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Comptabilisation des produits (suite)

#### i) Dons et apports (suite)

Une dotation est un apport grevé d'une affectation externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de maintenir en permanence les ressources attribuées, comme stipulé.

#### ii) Produits financiers nets

Les opérations de placement sont comptabilisées selon la date de transaction. La comptabilité selon la date de transaction constate la réception d'un élément d'actif et la somme à payer comme élément de passif à la date de transaction. On décomptabilise un élément d'actif vendu et on comptabilise tout gain ou toute perte sur cession, ainsi que la somme à recevoir de l'acheteur, à la date de transaction.

Les produits financiers comprennent les intérêts sur la trésorerie, les intérêts sur les placements en instruments à taux fixe, les dividendes, les distributions provenant de fonds communs de placement ainsi que les variations réalisées de la juste valeur des placements classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur des placements classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées par la Fondation dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les intérêts provenant de la trésorerie et des placements en instruments à taux fixe sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont gagnés. Les dividendes sont comptabilisés en produits à la date ex-dividende. Les distributions sont comptabilisées en produits à la date à laquelle la distribution est déclarée.

Les coûts de transaction, tels que les frais de courtage engagés lors de l'achat et la vente de placements, sont passés en charge contre les produits financiers pour les placements comptabilisés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Les honoraires des conseillers en placement sont passés en charge contre les produits financiers lorsqu'ils sont engagés.

#### iii) Parrainages

Les parrainages non affectés sont comptabilisés en produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les parrainages grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et comptabilisés en produits de l'exercice au cours duquel les obligations connexes sont exécutées. Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et de services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de leur réception.

#### iv) Dons en nature

Les dons reçus sous forme de biens et de services sont comptabilisés dans les présents états financiers lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque les biens et les services sont utilisés dans les activités normales de la Fondation et qui auraient été autrement achetés.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### b) Comptabilisation des produits (suite)

#### v) Services rendus par les bénévoles

La Fondation comptabilise dans ses états financiers la juste valeur des produits et des charges compensatoires pour les services rendus par les bénévoles pourvu que la juste valeur de ces services puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable. Si la juste valeur ne peut être estimée, des informations sont fournies dans une note complémentaire.

#### vi) Produits divers

Les produits provenant d'honoraires, du gala de financement, des publications, des ateliers et des projets financés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services ou les événements connexes sont donnés ou ont lieu. Les fonds reçus pour des services ou des événements à venir sont reportés.

### c) Trésorerie, créances et créditeurs et charges à payer

La Fondation comptabilise la trésorerie au coût après amortissement. Les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût et sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains, pertes et frais financiers relatifs aux créditeurs et charges à payer sont comptabilisés dans l'excédent des produits sur les charges en fonction de la nature du passif financier qui a donné lieu au gain, à la perte ou à la charge.

### d) Actifs financiers et passifs financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Fondation comprennent la trésorerie, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer, les salaires à payer, les produits reportés, les apports reportés et l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition. Les placements ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur conformément aux méthodes décrites ci-après. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les placements sont composés de placements en instruments à taux fixe, de titres de participation et de parts de fonds communs de placement. Tous les placements ont été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur et sont comptabilisés à la juste valeur puisque la gestion active du portefeuille de placements, incluant la réalisation de bénéfices sur les fluctuations des cours à court terme, fait partie intégrante du financement de la Fondation. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état des gains et pertes de réévaluation à la fin de chaque période. Les gains et les pertes sur ces placements sont comptabilisés dans l'état des résultats lorsque l'actif financier est décomptabilisé par suite d'une cession ou d'une perte de valeur.

### e) Détermination de la juste valeur

La comptabilisation de la juste valeur des actifs et passifs de la Fondation se fonde sur l'évaluation du marché au 31 mars. La juste valeur des placements est déterminée selon le cours officiel de la plus récente opération dans un marché actif à la fin de l'exercice, qui représente le prix coté pour les placements en instruments à taux fixe et le cours de fermeture pour les titres de participation et selon la valeur transactionnelle de l'actif net pour les fonds communs de placement.

La valeur transactionnelle de l'actif net des parts de fonds communs de placement est calculée en divisant l'actif net du fonds (d'après les cours de clôture des marchés) par le nombre total de parts en circulation.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### e) Détermination de la juste valeur (suite)

Les placements de portefeuille sont présentés à leur juste valeur. Les variations non réalisées de la juste valeur de ces placements sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Une fois réalisés, les gains ou pertes cumulés constatés antérieurement dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans les produits financiers nets selon la méthode du coût moyen pour l'exercice. Les achats et les cessions de placements de portefeuille sont comptabilisés à la date de transaction. Les frais de gestion versés sont passés en charges au cours de l'exercice.

### f) Stocks

La Fondation comptabilise ses stocks de publications pour la revente au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation à la fin de l'exercice. Elle utilise la « méthode d'identification spécifique des coûts » pour déterminer le coût de ses stocks de clôture. Cette méthode exige que la quantité des stocks spécifiques en main soit multipliée par le coût de production réel afin d'obtenir le coût des stocks de clôture.

### g) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimums de location et sont amorties sur la durée du contrat. Exception faite des immobilisations acquises en vertu d'un contrat de location-acquisition, l'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative des immobilisations selon la méthode de l'amortissement linéaire comme suit :

Actif	Durée de vie utile
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Matériel de bureau loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	Selon la durée du bail
Matériel informatique	3 ans
Œuvres d'art	Non amorties
Logiciels	3 ans
Développement de la base de données	3 ans

### h) Conversion des devises

Les opérations conclues en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération et sont incluses dans l'état des résultats. La juste valeur des placements cotés en monnaie étrangère et les comptes libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change prévalant à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change antérieurs à la décomptabilisation d'un actif financier ou du règlement d'un passif financier sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les gains et pertes de change sont comptabilisés dans les produits financiers nets dans l'état des résultats au moment de la décomptabilisation d'un actif financier ou du règlement d'un passif financier.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### i) Avantages sociaux futurs

La Fondation n'a aucune obligation en matière d'avantages de retraite (pensions et autres prestations de retraite, soins de longue durée, assurance-vie, ou autre forme d'avantage offert pour les services rendus) à l'égard de ses employés ni de promesse de leur fournir de tels avantages au moment de la retraite en échange de leurs services.

### j) Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ lorsque le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule au fur et à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. La direction a établi l'obligation au titre des indemnités constituées selon une méthode fondée sur des hypothèses et ses meilleures estimations. Ces indemnités constituent une obligation de la Fondation qui nécessitera un règlement par des versements futurs.

### k) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public applicable aux organismes sans but lucratif du secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les avantages sociaux futurs, la juste valeur des placements et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

### l) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation fait l'objet de diverses réclamations ou poursuites. Certains de ces passifs éventuels peuvent devenir des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure qu'il soit probable que l'évènement futur se produise ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Fondation. Aucun montant pour passif éventuel n'a été inclus dans l'état de la situation financière. Au 31 mars 2012, il n'y avait aucune réclamation en cours.

### m) Classement des charges par fonction

Les activités de la Fondation s'exercent par fonctions, ce qui lui permet de fournir des services intégrés à ses divers programmes. Les charges sont présentées par fonction ou programme important et au total dans l'état des résultats, ainsi que par objet et au total dans le tableau de la note 19. Ce tableau donne un aperçu des principaux types de charge.

La répartition des charges aux autres fonctions se fonde sur les activités et les programmes de la Fondation. Les taux retenus pour la répartition des charges entre les fonctions, la nature des charges réparties et la méthode de répartition sont comme suit.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### m) Classement des charges par fonction (suite)

2012				
Charge	Montant (\$)	Taux de répartition (%)	Fonction	Montant (\$)
Salaires et avantages sociaux	452 393	75 % 25 %	Charges de programme Frais administratifs	339 295 113 098
Projets financés	279 692	100 %	Projets financés	279 692
Loyer	160 728	65 % 35 %	Charges de programme Frais administratifs	104 473 56 255
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	67 394	100 %	Rencontres du Conseil d'administration	67 394
Honoraires professionnels	65 884	100 %	Charges de fonctionnement	65 884
Communications	25 223	80 % 20 %	Charges de programme Frais administratifs	20 178 5 045
Conférences, colloques et consultations	19 912	100 %	Conférences, colloques et consultations	19 912
Frais administratifs et généraux	19 089	100 %	Charges de fonctionnement	19 089
Amortissement	9 512	100 %	Charges de fonctionnement	9 512
Systèmes informatiques et développement	8 030	100 %	Systèmes informatiques et développement	8 030
Éducation du public	3 445	100 %	Éducation et formation	3 445
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262
Charge d'intérêts	809	100 %	Frais financiers	809
Centre d'éducation et de formation	247	100 %	Éducation et formation	247
	1 113 620			1 113 620





## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### m) Classement des charges par fonction (suite)

<b>2011</b>				
<b>Charge</b>	<b>Montant (\$)</b>	<b>Taux de répartition (%)</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant (\$)</b>
Salaires et avantages sociaux	492 277	75 %	Charges de programme	369 208
		25 %	Frais administratifs	123 069
Loyer	110 070	65 %	Charges de programme	71 545
		35 %	Frais administratifs	38 525
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	80 671	100 %	Rencontres du Conseil d'administration	80 671
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	56 682	100 %	Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	56 682
Honoraires professionnels	41 352	100 %	Charges de fonctionnement	41 352
Frais administratifs et généraux	31 213	100 %	Charges de fonctionnement	31 213
Communications	23 906	80 %	Charges de programme	19 125
		20 %	Frais administratifs	4 781
Conférences, colloques et consultations	23 951	100 %	Conférences, colloques et consultations	23 951
Amortissement	6 695	100 %	Charges de fonctionnement	6 695
Systèmes informatiques et développement	4 983	100 %	Systèmes informatiques et développement	4 983
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 414	100 %	Recrutement et perfectionnement du personnel	1 414
Charge d'intérêts	1 568	100 %	Frais financiers	1 568
Centre d'éducation et de formation	2 360	100 %	Éducation et formation	2 360
Projets financés	165	100 %	Projets financés	165
Éducation du public	(2 708)	100 %	Éducation et formation	(2 708)
	874 599			874 599



### 3. Adoption de nouvelles normes comptables

La Fondation a adopté, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public. Ces normes ont été appliquées rétroactivement et, par conséquent, les soldes d'ouverture de 2010 et les états financiers comparatifs de 2011 ont été retraités. En outre, la Fondation a adopté par anticipation, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les chapitres SP 3041 *Placements de portefeuille*, SP 2601 *Conversion des devises* et SP 3450 *Instruments financiers*, sur une base prospective.

#### Première application par des organismes publics

Lors de sa première application des normes comptables canadiennes pour le secteur public, un organisme public peut décider de se prévaloir d'une ou de plusieurs exemptions prévues dans le chapitre 2125 du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Le paragraphe SP 2105.08 offre les exemptions suivantes à une application rétroactive des normes comptables pour le secteur public par un organisme public lors de la transition :

- i) avantages de retraite et avantages postérieurs à l'emploi;
- ii) regroupements d'entreprises;
- iii) participations dans des entreprises publiques;
- iv) partenariats commerciaux;
- v) dépréciation d'immobilisations corporelles.

La Fondation a décidé de ne se prévaloir d'aucune des exemptions mentionnées ci-dessus. La Fondation n'a pas appliqué l'exemption i) précitée, car elle n'a aucune obligation importante au titre des prestations constituées qui a été établie par l'utilisation d'un taux d'actualisation et elle n'a aucun écart actuariel qui est amorti. Les autres exemptions ne sont pas pertinentes à ses activités ou actifs.

#### Principaux ajustements découlant de l'adoption de ces normes comptables :

a) Les autres éléments du résultat étendu ne sont pas comptabilisés selon les normes comptables pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Par conséquent, les autres éléments du résultat étendu ne sont plus présentés dans l'état des résultats de la Fondation. Les soldes d'ouverture de 2010 et les états financiers comparatifs de 2011 ont été ajustés pour comptabiliser au titre d'apports reportés et de produits reportés les montants qui étaient constatés antérieurement comme autres éléments du résultat étendu.

L'ajustement des soldes d'ouverture de 2010 résulte la répartition du cumul des autres éléments du résultat étendu de 34 615 \$ entre les apports reportés et les produits reportés. Pour les états financiers comparatifs de 2011, le montant de 2 775 \$ comptabilisé dans les autres éléments du résultat étendu a été repris dans l'état des résultats et le montant de 37 390 \$ du cumul des autres éléments du résultat étendu dans l'état de la situation financière a été réparti entre les apports reportés et les produits reportés.

b) Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, l'actif net de la Fondation comprend son investissement en



### 3. Adoption de nouvelles normes comptables(suite)

immobilisations, les fonds affectés liés à la dotation et l'actif net non affecté. Les états financiers de 2011 ont été retraités pour présenter séparément chacun de ces éléments de l'actif net dans l'état de la situation financière ainsi que dans l'état de l'évolution de l'actif net. Cette modification n'a aucune incidence sur l'actif net ou l'excédent des produits sur les charges de la Fondation.

#### Incidence de ces retraitements sur les états financiers de 2011 :

	2011		2011	
	Manuel de l'ICCA – Comptabilité Partie V	Ajustements de conversion Augmentation (diminution)	Nomes comptables pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif	
<b>État de la situation financière</b>	\$	\$	\$	
<b>Passif :</b>				
Apports reportés et produits reports au début de l'exercice	61 642	(34 615)	-	a)
Apports reportés et produits reports à la fin de l'exercice	-	(2 775)	99 032	a)
<b>Actif net :</b>				
Actif net au début de l'exercice	23 602 891	(34 615)	23 568 276	a)
Actif net à la fin de l'exercice	24 748 856	(37 390)	24 711 466	a)
<b>État des résultats</b>				
Gain net d'exploitation	1 143 190	(1 143 190)	-	
Excédent des produits sur les charges	-	1 143 190	1 143 190	
Autres éléments du résultat étendu	2 775	(2 775)	-	a)



## 4. Stocks

Les stocks en main sont composés de publications de la Fondation, en copie papier et disque numérique, destinées à la revente. Au 31 mars 2012, le coût des stocks était de 3 445 \$ (2011 – 6 890 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 0 \$).

## 5. Placements

31 mars 2012	Juste valeur
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 259 287
Placements en instruments à taux fixe étrangers	142 731
Titres de participation canadiens	2 150 505
Titres de participation étrangers	9 291 468
Parts de fonds communs	4 230 995
	<b>24 074 986 \$</b>
31 mars 2011	Juste valeur
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 425 007 \$
Placements en instruments à taux fixe étrangers	137 967
Titres de participation canadiens	2 239 785
Titres de participation étrangers	9 206 341
Parts de fonds communs	4 568 180
	<b>24 577 280 \$</b>
1 <sup>er</sup> avril 2010	Juste valeur
Placements en instruments à taux fixe canadiens	9 100 419 \$
Placements en instruments à taux fixe étrangers	161 567
Titres de participation canadiens	2 214 218
Titres de participation étrangers	8 552 856
Parts de fonds communs	3 567 591
	<b>23 596 651 \$</b>

Les placements en instruments à taux fixe canadiens portent intérêt à des taux effectifs variant de 1,43 % à 10,95 % (2011 – 0,2 % à 9,2 %; 2010 – 0,2 % à 6,2 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 10 avril 2012 et le 14 décembre 2105 (2011 – entre le 7 avril 2011 et le 14 décembre 2105; 2010 – entre le 7 avril 2010 et le 14 décembre 2105).



## 5. Placements (suite)

Les placements en instruments à taux fixe étrangers portent intérêt à des taux effectifs variant de 3,65 % à 5,5 % (2011 – 5,5 %; 2010 – 5,5 % à 7,7 %), avec des dates d'échéance qui s'étalent entre le 17 novembre 2014 et le 6 octobre 2017 (2011 – 17 novembre 2014; 2010 – entre le 17 novembre 2014 et le 30 mars 2015).

Les placements en instruments à taux fixe canadiens faisant partie des fonds communs de placement portent intérêt à des taux effectifs allant de 1,33 % à 12,5 % (2011 – 0,5 % à 13,5 %; 2010 – 0,9 % à 16,7 %), avec des dates d'échéance allant du 16 novembre 2012 au 30 juin 2108 (2011 – du 11 avril 2011 au 30 juin 2108; 2010 – du 20 septembre 2010 au 21 décembre 2057).

La Fondation évalue annuellement chacun de ses instruments de placement par rapport à des critères particuliers afin de déterminer s'il existe des indications objectives que le coût rajusté pourrait ne pas être recouvré et qu'il a donc subi une perte de valeur.

Il n'y a aucune perte de valeur du portefeuille de placements subie au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012 (2011 – 0 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 0 \$).

## 6. Gestion des risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation est exposée à divers risques financiers : risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change, autre risque de prix et risque de liquidité. La valeur des placements qui composent le portefeuille de la Fondation peut fluctuer quotidiennement du fait des variations des taux d'intérêt, de la conjoncture et de l'actualité financière relative à certains titres de son portefeuille. Le niveau de risque est fonction des objectifs de placement de la Fondation et des types de titres dans lesquels elle investit.

La Fondation gère ces risques en suivant une stratégie de placement diversifiée, définie et exposée dans l'énoncé de sa politique de placement. Le portefeuille est diversifié en diverses catégories de placements combinant différents types de catégories d'actifs, tels les titres du marché monétaire, les placements en instruments à taux fixe et les titres de participation. Le pourcentage du portefeuille placé dans chaque catégorie est défini selon une fourchette spécifique et les répartitions sont examinées au moins à chaque trimestre pour s'assurer qu'elles respectent la fourchette cible, ou le portefeuille est rééquilibré en fonction de celle-ci.

### a) Composition de l'actif

Au 31 mars 2012, la composition du portefeuille de placements de la Fondation était la suivante :

- 46 % en trésorerie et instruments à taux fixe (2011 – 47 %; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 49 %)
- 9 % en titres de participation canadiens (2011 – 14 %; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 13 %)
- 22 % en titres de participation américains (2011 – 16 %; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 16 %)
- 23 % en titres de participation internationaux (2011 – 23%; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 22 %)





## 6. Gestion des risques financiers (suite)

Dans chaque catégorie d'actifs, la Fondation détient aussi des placements aux caractéristiques différentes en termes de risque et de rendement. Ainsi, la diversification des titres de participation est obtenue par leur répartition dans les divers secteurs d'activité et dans des entreprises de différentes tailles (capitalisation boursière), tandis que la diversification des obligations s'opère par la variation des cotes de solvabilité et des dates d'échéance, de même que par leur répartition entre les obligations d'État et les obligations de société. De plus, la Fondation emploie des gestionnaires de placements ayant chacun leur propre style de gestion basée sur la valeur, la croissance et la croissance à un prix raisonnable. La diversification se fait également au niveau de la sélection des titres individuels, soit par une analyse descendante ou par une analyse ascendante. La Fondation diversifie également ses placements au niveau géographique, répartissant ses titres dans des valeurs mobilières canadiennes, américaines et internationales.

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit est celui où la contrepartie qui détient l'instrument financier manquera à l'obligation ou l'engagement qu'elle a pris vis-à-vis de la Fondation.

#### i) Titres à taux fixe

Les placements de la Fondation en titres à taux fixe représentent la plus forte concentration de risque de crédit. La valeur de marché des titres à taux fixe doit tenir compte de la cote de solvabilité de l'émetteur et représente, par conséquent, l'exposition maximale de la Fondation au risque de crédit.

Au 31 mars 2012, les placements de la Fondation en titres à taux fixe étaient assortis des notations de crédit suivantes :

Titres de créance par notation de crédit	Pourcentage de la valeur		
	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
AAA (coté + R1 à court terme)	24,0 %	30,4 %	29,6 %
AA	26,9 %	28,4 %	30,6 %
A	33,8 %	29,4 %	28,2 %
BBB	7,0 %	6,8 %	7,9 %
BB ou moins	8,3 %	5,0 %	3,7 %

Les notations de crédit sont établies par un nombre d'agences de notation de bonne réputation (p. ex. Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou Dominion Bond Rating Services). Lorsque plus d'une notation était fournie pour un titre, la plus basse a été retenue.



## 6. Gestion des risques financiers (suite)

### ii) Créances

L'exposition de la Fondation au risque de crédit lié aux créances est évaluée comme étant faible en raison du type de ses débiteurs, qui sont notamment le gouvernement du Canada et des apparentés. Toutes les créances ont une échéance de moins de trois mois.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les créances par types de débiteur est comme suit au 31 mars :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Gouvernement du Canada	133 078 \$	41 217 \$	41 606 \$
Autres organismes	43 044	6 117	831
	176 122 \$	47 334 \$	42 437 \$

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que l'évolution des taux d'intérêt puisse affecter les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. Le risque de taux d'intérêt survient lorsque la Fondation investit dans des actifs financiers et des passifs financiers portant intérêt. La Fondation est exposée au risque de voir la valeur de tels instruments financiers fluctuer sous l'effet de la situation générale des taux d'intérêt sur le marché. Généralement, les instruments à plus long terme présentent un risque plus élevé de taux d'intérêt, mais il existe une mesure plus complexe du risque de taux d'intérêt prenant en considération l'intérêt (ou le coupon) reçu, qui est la durée des titres. La durée est une mesure de sensibilité du prix d'un titre à taux fixe aux fluctuations des taux d'intérêt; elle est basée sur la taille relative et la durée restante avant l'échéance des flux de trésorerie attendus. La durée se calcule en années et elle peut aller de 0 année au nombre d'années qu'il reste avant la date d'échéance du titre à taux fixe. La Fondation a divisé son portefeuille de manière à ce qu'il soit géré par plusieurs gestionnaires de placements indépendants. La durée du portefeuille de titres à taux fixe de la Fondation est calculée en fonction de la moyenne pondérée des durées de chacun des gestionnaires de placements. Celles-ci se calculent en fonction de la moyenne pondérée des durées des divers titres individuels (p. ex. des obligations) qui composent le portefeuille à taux fixe de chaque gestionnaire.

La juste valeur des placements en instruments à taux fixe de la Fondation comprend :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Placements en instruments à taux fixe canadiens	8 259 287 \$	8 425 007 \$	9 100 419 \$
Placements en instruments à taux fixe étrangers	142 731	137 967	161 567
Placements en instruments à taux fixe inclus dans les parts de fonds communs	2 614 961	2 742 575	2 395 656
	11 016 979 \$	11 305 549 \$	11 657 642 \$



## 6. Gestion des risques financiers (suite)

Au 31 mars 2012, s'il y avait un déplacement parallèle de la courbe de rendement de 25 points de base, toutes les autres variables demeurant inchangées (« analyse de sensibilité »), l'exposition de la Fondation aux instruments de créance par échéance et son incidence sur les résultats d'exploitation et l'actif net seraient comme suit :

Juste valeur des titres à taux fixe par date d'échéance :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Moins de 1 an	342 075 \$	502 412 \$	650 043 \$
De 1 à 3 ans	2 681 070	2 430 159	1 651 455
De 3 à 5 ans	2 576 822	2 453 864	2 784 528
Plus de 5 ans	5 417 012	5 919 114	6 571 616
	<b>11 016 979 \$</b>	<b>11 305 549 \$</b>	<b>11 657 642 \$</b>
<u>Sensibilité</u>	1,30 %	1,25 %	1,39 %
	143 698 \$	141 596 \$	161 750 \$

La durée de l'ensemble du portefeuille de la Fondation est de 5,22 années (2011 – 5,01 années; 2010 – 5,55 années). Si la courbe de rendement connaissait un déplacement parallèle de 25 points de base, la valeur de la répartition des titres à taux fixe de la Fondation changerait d'environ 1,30 % ou 143 698 \$ (2011 – 1,25 % ou 141 596 \$; 2010 – 1,39 % ou 161 750 \$). Dans la pratique, les résultats des opérations de négociation peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

### d) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif financier ou d'un passif financier fluctuer en raison des changements de taux de change. Le risque de change vient des actifs financiers et des passifs financiers (y compris la trésorerie) qui sont libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui représente la monnaie de fonctionnement de la Fondation.

Le portefeuille de la Fondation est exposé au risque de change en ce qui concerne les placements effectués dans les monnaies suivantes :

	Dollar US (\$)	Livre sterling (\$)	Euro (\$)	Yen (\$)	Autres (\$)
<b>2012</b>					
Valeur de marché	5 479 818 \$	473 978 \$	2 255 944 \$	659 477 \$	1 237 953 \$
% du portefeuille	22,77 %	1,97 %	9,37 %	2,74 %	5,14 %
<b>2011</b>					
Valeur de marché	4 381 591 \$	1 119 802 \$	2 465 561 \$	634 010 \$	1 548 847 \$
% du portefeuille	17,8 %	4,5 %	10,0 %	2,6 %	6,3 %
<b>1<sup>er</sup> avril 2010</b>					
Valeur de marché	3 453 548 \$	1 136 585 \$	2 309 668 \$	514 654 \$	1 342 752 \$
% du portefeuille	14,6 %	4,8 %	9,8 %	2,2 %	5,7 %



## 6. Gestion des risques financiers (suite)

Ces montants sont fondés sur la juste valeur des placements de la Fondation. Les autres actifs financiers et passifs financiers qui sont libellés en devises n'exposent pas la Fondation à d'importants risques de change.

Au 31 mars 2012, si la valeur du dollar canadien venait à augmenter ou à diminuer de 1 % par rapport aux autres devises, toutes les autres variables demeurant inchangées, les résultats d'exploitation et l'actif net auraient augmenté ou diminué, selon le cas, d'environ :

	2012	2012	2011	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010	1 <sup>er</sup> avril 2010
	Hausse	Baisse	Hausse	Baisse	Hausse	Hausse
	de valeur	de valeur	de valeur	de valeur	de valeur	de valeur
Dollar US	54 798	(54 798)	43 816	(43 816)	34 535	(34 535)
Livre sterling	4 740	(4 740)	11 198	(11 198)	11 366	(11 366)
Euro	22 559	(22 559)	24 656	(24 656)	23 097	(23 097)
Yen japonais	6 595	(6 595)	6 340	(6 340)	5 147	(5 147)
Autres	12 380	(12 380)	15 488	(15 488)	13 426	(13 426)

Dans la pratique, les résultats peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus et la différence pourrait être importante.

### e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix représente le risque de voir fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers et des passifs financiers en raison de l'évolution des prix du marché (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). Tous les placements représentent un risque de perte en capital. Les gestionnaires de placements engagés par la Fondation atténuent ce risque par une sélection minutieuse et une diversification des titres et autres actifs financiers et passifs financiers, dans les limites des règles établies dans l'énoncé de la politique de placement de la Fondation et des directives qui ont été négociées et acceptées par chaque gestionnaire de placements. Le risque maximal lié aux actifs financiers et aux passifs financiers est établi en fonction de la valeur de marché des actifs financiers et des passifs financiers. Les positions générales de la Fondation sur le marché sont suivies au quotidien par les gestionnaires de portefeuille. Les actifs financiers et les passifs financiers détenus par la Fondation sont sensibles au risque de prix du marché découlant des incertitudes quant au prix futur de ces instruments.

Le rendement réel du portefeuille est comparé au rendement de l'indice de référence comme mesure de performance relative. Le rendement de l'indice de référence est basé sur les rendements de l'indice pour chaque catégorie d'actif et la répartition cible de l'actif à long terme pour chaque catégorie d'actif du portefeuille. La répartition de l'actif à long terme ciblée par la Fondation est précisée dans son énoncé de politique de placement. L'énoncé de politique de placement, qui a été révisé et approuvé en 2009-2010, a été aussi mis en application au cours du présent exercice. En conséquence, la répartition cible de l'actif à long terme de la Fondation et les indices par catégories individuelles d'actif en vigueur au 31 mars 2012 sont comme suit :



## 6. Gestion des risques financiers (suite)

Répartition cible de l'actif	Indice selon les catégories d'actif
50 % en instruments à taux fixe (y compris la trésorerie)	Indice DEX Universe Bond (Indice DEX 91-day T-Bill pour la trésorerie)
15 % en titres de participation canadiens	Indice composé S&P TSX
17,5 % en titres de participation américains	Indice S&P 500 (\$ CA)
17,5 % en titres de participation internationaux	Indice mondial MSCI EAFE (\$ CA)

La corrélation historique entre les rendements de placement de la Fondation et le rendement des indices combinés est de 0,96 % (2011 – 0,94 %; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 0,89 %). L'incidence d'une variation de 1 % de l'indice de référence sur les résultats d'exploitation et l'actif net de la Fondation, d'après la corrélation observée par le passé entre la performance de la Fondation et celle des indices combinés, toutes les autres variables demeurant inchangées, est estimée, au 31 mars 2012, à environ à 0,96 % ou 232 349 \$ (2011 – 0,94 % ou 231 026 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 0,89 % ou 210 010 \$).

La corrélation observée par le passé n'est pas forcément représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur les résultats d'exploitation et l'actif net pourrait s'avérer bien différente.

### f) Risque de liquidité

Pour la Fondation, le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir régler ou remplir ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. La Fondation est exposée au risque de liquidité, car elle ne peut utiliser les produits financiers provenant de son Fonds de dotation que pour remplir ses obligations et ils fluctuent en fonction des conditions du marché affectant son portefeuille de placement. La Fondation gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de son exploitation et les activités prévues de matière d'investissement et de financement. La Fondation gère ses placements en maintenant des politiques de gestion du capital.

Au 31 mars 2012, la Fondation avait un solde de trésorerie non affectée de 238 682 \$ (2011 – 154 516 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 11 787 \$), qui dépasse de 294 519 \$ le total du passif comptabilisé au 31 mars 2012 (2011 – 170 411 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 128 161 \$).

**Au 31 mars 2012**, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	35 772	-	997	36 769
Salaires et avantages sociaux à payer	6 614	15 038	12 841	34 493
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 863	4 478	6 962



## 6. Gestion des risques financiers (suite)

Au 31 mars 2011, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	27 700	3 381	997	32 078
Salaires et avantages sociaux à payer	14 457	5 728	10 023	30 208
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 863	6 609	9 093

Au 1<sup>er</sup> avril 2010, les échéances contractuelles des passifs de la Fondation étaient comme suit :

	Inférieur à 3 mois \$	3 à 12 mois \$	Plus de 1 an \$	Total \$
Créditeurs et charges à payer	36 474	-	-	36 474
Salaires et avantages sociaux à payer	21 822	11 957	7 517	41 296
Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition	621	1 540	9 093	11 254

## 7. Actifs financiers et passifs financiers – informations à fournir

Tous les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur, qui est comme suit :

- Niveau 1 Des données qui reflètent les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 Les données sont fondées sur des prix cotés pour des actifs et passifs similaires et les données autres que celles de prix cotés qui sont observables pour l'actif et le passif, directement ou non, y compris les données sur les marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.
- Niveau 3 La détermination de la juste valeur qui exige un jugement important de la direction ou une estimation, et au moins une hypothèse importante du modèle ou donnée qui soit inobservable.





## 7. Actifs financiers et passifs financiers – informations à fournir (suite)

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2012 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en instruments à taux fixe	676 345 \$	7 725 673 \$	– \$	8 402 018 \$
Titres de participation	11 441 973	–	–	11 441 973
Parts de fonds communs	–	4 230 995	–	4 230 995
<b>Total des placements</b>	<b>12 118 318 \$</b>	<b>11 956 668 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>24 074 986 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur au 31 mars 2011 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en instruments à taux fixe	838 926 \$	7 724 048 \$	– \$	8 562 974 \$
Titres de participation	11 446 126	–	–	11 446 126
Parts de fonds communs	–	4 568 180	–	4 568 180
<b>Total des placements</b>	<b>12 285 052 \$</b>	<b>12 292 228 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>24 577 280 \$</b>

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur au 1<sup>er</sup> avril 2010 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements en instruments à taux fixe	324 986 \$	8 937 000 \$	– \$	9 261 986 \$
Titres de participation	10 767 074	–	–	10 767 074
Parts de fonds communs	–	3 567 591	–	3 567 591
<b>Total des placements</b>	<b>11 092 060 \$</b>	<b>12 504 591 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>23 596 651 \$</b>

Il n'y a pas eu de transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur au 1<sup>er</sup> avril 2010.



## 8. Immobilisations

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2012 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2012
Mobilier et matériel de bureau	116 725 \$	112 239 \$	4 486 \$
Matériel informatique	167 906	154 433	13 473
Logiciels	31 357	25 910	5 447
Développement de la base de données	5 539	5 539	–
Œuvres d'art	16 225	–	16 225
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	3 376	7 878
	349 006 \$	301 497 \$	47 509 \$

La charge d'amortissement pour les immobilisations est de 9 512 \$ (2011 – 6 695 \$).

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 31 mars 2011 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2011
Mobilier et matériel de bureau	115 714 \$	110 599 \$	5 115 \$
Matériel informatique	151 437	150 763	674
Logiciels	27 036	23 959	3 077
Développement de la base de données	5 539	5 539	–
Œuvres d'art	16 225	–	16 225
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	1 125	10 129
	327 205 \$	291 985 \$	35 220 \$

La valeur nette comptable des immobilisations est comme suit au 1<sup>er</sup> avril 2010 :

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable 2010
Mobilier et matériel de bureau	115 714 \$	108 851 \$	6 863 \$
Matériel informatique	151 437	147 557	3 880
Logiciels	23 343	23 343	–
Développement de la base de données	5 539	5 539	–
Œuvres d'art	16 225	–	16 225
Matériel loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	11 254	–	11 254
	323 512 \$	285 290 \$	38 222 \$



## 9. Obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition

La Fondation a conclu une entente de location de matériel de bureau en vertu d'un contrat de location-acquisition en mars 2010. L'obligation en vertu du contrat de location-acquisition, remboursable par paiements du principal et des intérêts trimestriels de 621 \$ à un taux de 4,25 %, échéant le 31 mars 2015, est garantie par le matériel connexe.

	2012	2011	2010
<b>Obligation en vertu d'un contrat de location -acquisition</b>	6 962 \$	9 093 \$	11 254 \$

Paiements minimaux futurs sont comme suit au 31 mars 2012 :

2011	– \$	– \$	2 484 \$
2012	–	2 484	2 484
2013	2 484	2 484	2 484
2014	2 484	2 484	2 484
2015	2 484	2 484	2 484
	7 452	9 936	12 420
Moins : montant représentant les intérêts	(490)	(843)	(1 166)
<b>Total de l'obligation en vertu d'un contrat de location-acquisition</b>	<b>6 962 \$</b>	<b>9 093 \$</b>	<b>11 254 \$</b>

## 10. Apports reportés et produits reportés

Les apports reçus d'entités non gouvernementales qui ne sont pas affectés à des projets financés, des ateliers de formation et des programmes sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les fonds que la Fondation reçoit dans le cadre de projets ou d'abonnements qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens ou de services sont reportés et comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel le processus de génération du profit aboutit.

Les apports reportés et les produits reportés comptabilisés par la Fondation au 31 mars 2012 sont comme suit :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Apports reportés provenant de sources non gouvernementales	201 774 \$	89 724 \$	37 045 \$
Produits reportés – biens et services	14 520	9 308	2 092
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>216 294 \$</b>	<b>99 032 \$</b>	<b>39 137 \$</b>



## 10. Apports reportés et produits reportés (suite)

Les variations du solde des apports reportés et des produits reportés au cours de l'exercice sont comme suit :

	2012	2011
Sole au début de l'exercice	99 032 \$	39 137 \$
Ajouter : apports affectés reçus de sources non gouvernementales	202 327	57 360
Ajouter : produits financiers reportés	–	2 775
Déduire : montants comptabilisés en produits	(85 065)	(240)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>216 294 \$</b>	<b>99 032 \$</b>

## 11. Avantages sociaux futurs

Passif au titre des indemnités de départ

La Fondation accorde des indemnités de départ à ses employés en fonction des années de services et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Comme ce régime d'avantages n'est pas capitalisé, il n'a aucun actif; il en résulte donc un déficit du régime égal à l'obligation au titre des indemnités constituées. Les indemnités seront versées à même les sources de produits futures. Voici des informations sur le régime à la fin de l'exercice :

	2012	2011
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	10 023 \$	7 517 \$
Indemnités constituées au cours de l'exercice	2 818	2 506
Indemnités versées au cours de l'exercice	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>12 841 \$</b>	<b>10 023 \$</b>

## 12. Dotation

L'actif net de la Fondation comprend un Fonds de dotation de 24 000 000 \$, qui est considéré comme un fonds affecté. L'apport initial comprenait 12 000 000 \$, soit un apport qui s'inscrivait dans le cadre de l'Entente de redressement signée avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise, et un apport de 12 000 000 \$ du gouvernement du Canada.

La *Loi sur la Fondation canadienne des relations raciales* prévoit que ce Fonds de dotation ne doit servir qu'à des fins de placement et qu'il ne peut être affecté au financement des activités de la Fondation. Les produits financiers gagnés sur ce fonds, excluant les variations de la juste valeur des placements détenus, peuvent cependant servir à financer les activités de la Fondation.



## 12. Dotation (suite)

La Fondation a établi deux politiques pour l'affectation de l'excédent de fonctionnement. La politique de préservation du Fonds de capital a été conçue pour tenir compte de l'inflation afin de préserver le Fonds de dotation de 24 000 000 \$. La politique du Fonds de réserve est utilisée pour l'accumulation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

## 13. Obligations contractuelles

La Fondation a conclu un contrat de location de locaux pour bureaux qui a commencé le 1<sup>er</sup> avril 2008 et se terminera le 31 mars 2013.

Elle a également un engagement en vertu de deux contrats de location de matériel de bureau et un contrat de gestion des événements en ligne.

Les obligations contractuelles pour les cinq prochains exercices qui ont trait aux contrats de location-exploitation s'élevaient à 203 000 \$ au 31 mars 2012 (2011 – 396 000 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 586 000 \$).

## 14. Produits financiers nets

	2012	2011
Gains réalisés sur la vente de placements	156 196 \$	439 092 \$
Variations non réalisées de la juste valeur des placements *	–	973 011
Gains réalisés sur la vente de placements et variations de la juste valeur des placements	156 196	1 412 103
Intérêts provenant de la trésorerie et des placements à taux fixe, dividendes, distributions de fonds communs de placement	928 334	915 886
Pertes de change réalisées	(65 300)	(172 013)
Moins : coûts de transaction et honoraires des conseillers en placements	(149 115)	(180 359)
<b>Produits financiers nets</b>	<b>870 115 \$</b>	<b>1 975 617 \$</b>

\* La variation de la juste valeur des placements non réalisée en 2012 est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation.



## 14. Produits financiers nets (suite)

### Produits financiers nets gagnés sur les ressources détenues pour la dotation :

	2012	2011
Comptabilisés dans l'état des résultats au cours de l'exercice	90 896 \$	1 240 090 \$
Reportés au cours de l'exercice	–	–
Comptabilisés en augmentation (diminution) directe de l'actif net au cours de l'exercice	(379 099)	–
<b>Montant total gagné au cours de l'exercice</b>	<b>(288 203) \$</b>	<b>1 240 090 \$</b>

## 15. Investissement en immobilisations

a) L'investissement en immobilisations se compose des éléments suivants :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Immobilisations	47 509 \$	35 220 \$	38 222 \$
Moins l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	(6 962)	(9 093)	(11 254)
	<b>40 547 \$</b>	<b>26 127 \$</b>	<b>26 968 \$</b>

b) La variation nette de l'investissement en immobilisations est calculée comme suit :

	2012	2011	1 <sup>er</sup> avril 2010
Acquisitions d'immobilisations	21 801 \$	3 693 \$	12 713 \$
Moins : immobilisations financées par les apports en capital reportés	–	–	(11 254)
Immobilisations achetées avec les fonds de la Fondation	21 801	3 693	1 459
Amortissement des apports en capital reportés	–	–	–
Amortissement des immobilisations	(9 512)	(6 695)	(7 717)
Remboursement de l'obligation en vertu du contrat de location-acquisition	2 131	2 161	–
<b>Variation nette de l'investissement en immobilisations</b>	<b>14 420 \$</b>	<b>(841) \$</b>	<b>(6 258) \$</b>





## 16. Opérations entre apparentés

La Fondation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et à toute personne apparentée aux employés assumant une fonction au sein de la direction générale. La Fondation conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés. Au cours de l'exercice, la Fondation a engagé des charges s'élevant à 195 321 \$ (2011 – 6 000 \$) et comptabilisé des produits de 152 721 \$ (2011 – 6 000 \$) dans le cadre du projet « Interconfessions et appartenance », financé par Citoyenneté et Immigration Canada.

Au 31 mars 2012, la Fondation avait des obligations contractuelles de 600 136 \$ à l'égard de Citoyenneté et Immigration Canada pour le projet « Interconfessions et appartenance » (2011 – 6 000 \$; 1<sup>er</sup> avril 2010 – 0 \$).

Au 31 mars, la Fondation avait comptabilisé dans son état de la situation financière le solde suivant en ce qui a trait au projet « Interconfessions et appartenance », financé par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

	2012	2011	2010
Créances sur CIC	103 006 \$	6 000 \$	– \$

## 17. Dons en nature

Au cours de l'exercice, la juste valeur des services et des biens donnés et inclus dans les produits « en nature » dans les états financiers était de 79 909 \$ (2011 – 6 977 \$) et les coûts correspondants sont classés dans les charges suivantes : projet « Interconfessions et appartenance » de CIC, tables rondes, bénévoles et stagiaires, matériel documentaire pour l'éducation et la formation. La Fondation n'a reçu aucune promesse d'apport ou de legs au cours de l'exercice. Les dons en nature sont inclus dans le poste des ateliers dans l'état des résultats.

## 18. Immobilisations données

Aucune immobilisation n'a été donnée à la Fondation au cours de l'exercice.



## 19. Tableau des charges par objet

Charge	2012	2011
Salaires et avantages sociaux	452 393 \$	492 277 \$
Projets financés	279 692	165
Loyer	160 728	110 070
Honoraires et déplacements du Conseil d'administration	67 394	80 671
Honoraires professionnels	65 884	41 352
Communications	25 223	23 906
Conférences, colloques et consultations	19 912	23 951
Frais administratifs et généraux	19 089	31 213
Amortissement	9 512	6 695
Systèmes informatiques et développement	8 030	4 983
Éducation du public	3 445	(2 708)
Recrutement et perfectionnement du personnel	1 262	1 414
Frais financiers	809	1 568
Centre d'éducation et de formation	247	2 360
Colloque du Prix d'excellence et gala de financement	–	56 682
	1 113 620 \$	874 599 \$

## 20. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice 2011 ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée en 2012. Le reclassement n'a pas d'incidence sur les résultats de l'exercice précédent.